



...l'Huveaune, le Jarret, le Merlançon, le Fauge, la Vede, le Peyruis... et les eaux souterraines...



*Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*

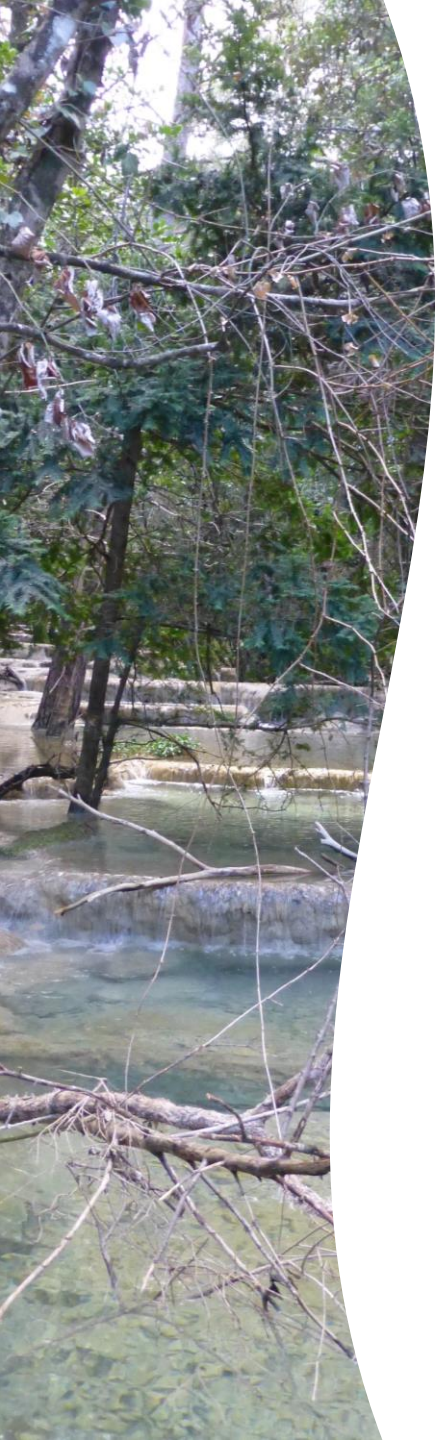
## Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

BILAN DES ACTIONS ET ACTIVITES 2020



# Sommaire

- **Fonctionnement et évolutions institutionnelles** > Page 3
- **Programmes d'actions pluriannuels à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune** > Page 14
  - **Entretien des cours d'eau et prévention des inondations** > Page 22
- **Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations** > Page 32
  - **Amélioration de la qualité des eaux et plan déchets** > Page 42
    - **Ressource en eau** > Page 50
- **Information, Sensibilisation, Education, Formation** > Page 52

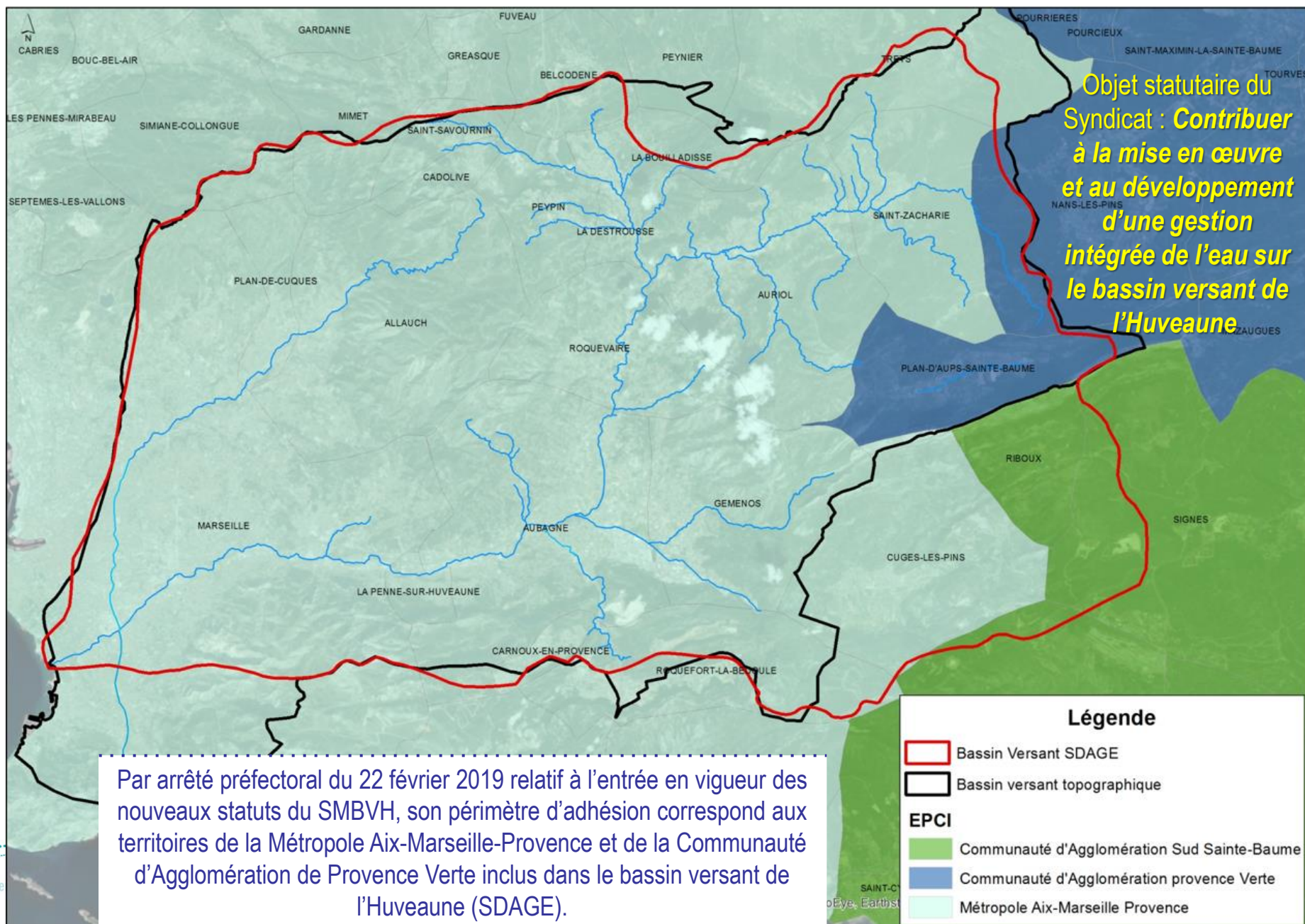




# Fonctionnement et évolutions institutionnelles



# Périmètre d'adhésion du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

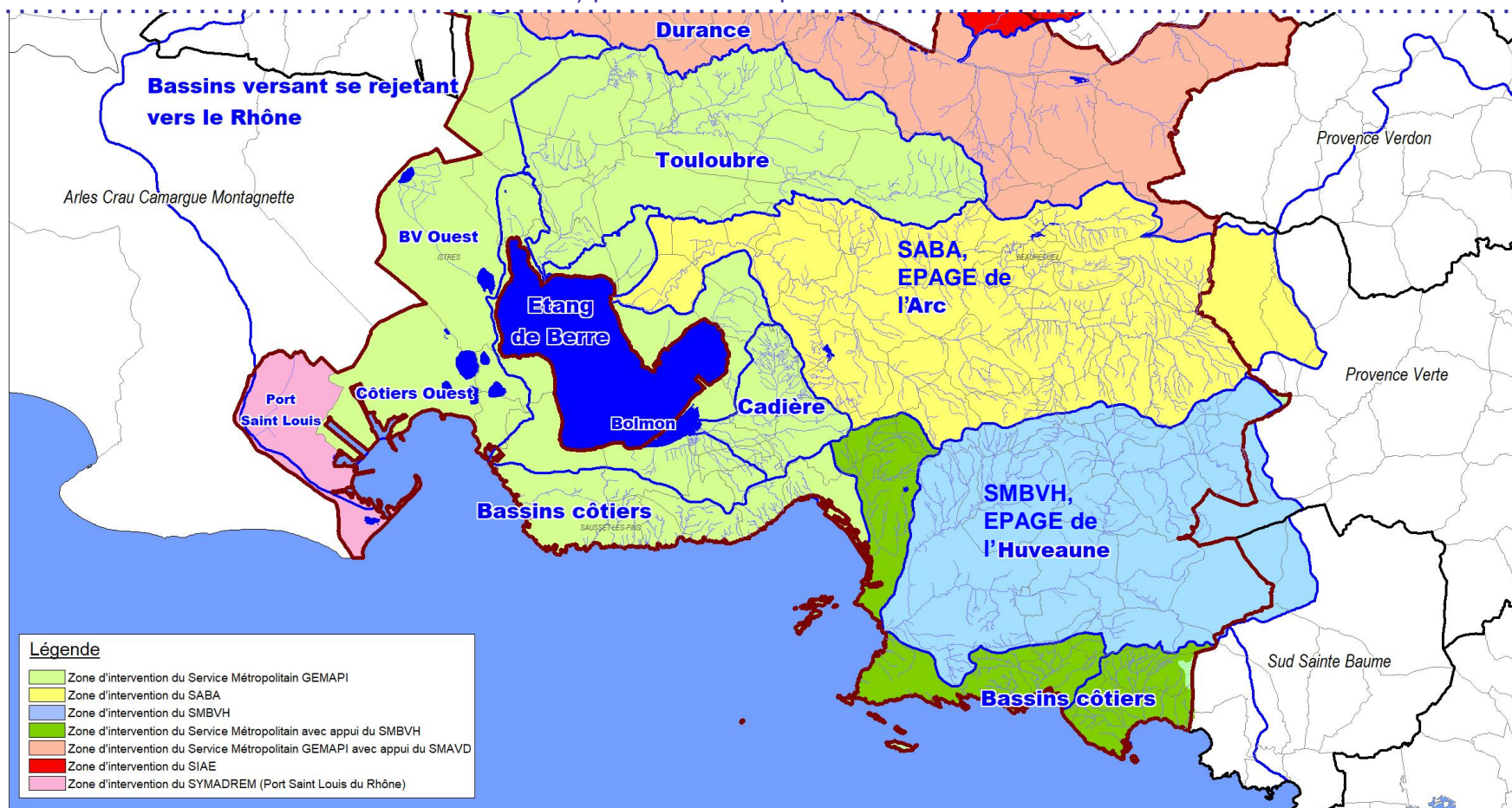


# La compétence GEMAPI sur le territoire métropolitain

La compétence GEMAPI est entrée en vigueur au 1er janvier 2018, et confiée aux EPCI.

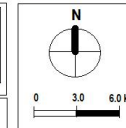
A l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, elle est exercée soit en régie par un service Métropolitain, soit par des EPAGE, dont le SMBVH.

Après une procédure engagée en 2018, le SMBVH a été labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) par l'arrêté inter préfectoral du 4 novembre 2020.



AMO pour l'élaboration de la phase 2 de la démarche SOCLE-GEMAPI de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Répartition de la compétence GEMAPI sur le territoire métropolitain depuis 2018



# D'un Syndicat Intercommunal pour la lutte contre les inondations à un établissement de gestion intégrée pour le bassin versant

## Création du SIH

Marseille  
La Penne-sur-Huveaune  
Aubagne

Apport d'une vision écologique  
pour la gestion du cours d'eau

Révision des statuts

6 communes riveraines de l'Huveaune

Contrat de Rivière

Gestion intégrée du BV  
Concertation préalable

Révision statuts  
> SIBVH

2013

2014

2015

2017

2018

2019

2020

2014-2015

Construction de la programmation  
de phase 1 du Contrat

Constitution du Comité de Rivière  
Agrément de l'AVP à Lyon (AE)

2015-2018

Signature du Contrat (28 oct 2015)

Mise en œuvre phase 1

PAPI (Syndicat)  
SOCLE ph. 1

2015-2017  
Elaboration et  
mise en œuvre  
SLGRI (Etat)

MISE EN ŒUVRE DE LA  
COMPETENCE GEMAPI

Révision des statuts  
(arrêté du 22 févr.  
2019)

Demande labellisation  
EPAGE  
SMBVH – 24  
communes transfert-  
délégation-prestation

Lancement 2<sup>nd</sup>e phase  
Contrat de Rivière

Dépôt PAPI

SOCLE – ph. 2

Labellisation EPAGE du  
SMBVH

Labellisation PAPI  
Huveaune - Aygalades

Equipe du  
Syndicat :  
1 en 2012 - 9  
agents en 2021



Comité de Rivière du  
13 février 2014 © Génopé



Commission ISEF N°1 du 12 février 2015 © Génopé

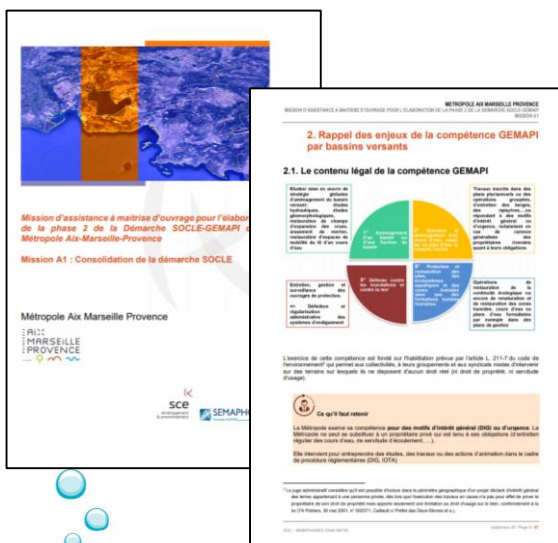


Signature du Contrat de Rivière  
du 28 octobre 2015 © Ville d'Aubagne

Le Syndicat participe aux démarches métropolitaines et de la Provence Verte liées à la GEMAPI.

Dès 2016, il a été sollicité pour travailler étroitement aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence et contribuer à la construction de la **démarche SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau)** et à sa mise en œuvre. Cette assistance consiste à :

- contribuer à la construction de la phase 2 de la démarche SOCLE de la Métropole,
- participer aux Groupes de Travail et réunions avec les élus.



## Bilan 2020

La Directrice du SMBVH y participe à hauteur d'une journée par semaine en moyenne (partenariat encadré par une convention prenant en charge le temps passé) avec les services de la Métropole, notamment au travers du comité de pilotage de la démarche SOCLE.

En parallèle, le SMBVH a poursuivi la mise en œuvre de son **évolution administrative et des modalités de son intervention**, selon 2 cadres distincts :

- cadre statutaire,
- cadre conventionnel (délégation de compétence, prestation de service, quasi-régie), établi avec chacun des EPCI-membre.

## Perspectives 2021

Le grand chantier de 2021 sera la **mise en œuvre du scénario** retenu pour l'organisation de la compétence GEMAPI.



### Calendrier de réalisation :

1<sup>er</sup> trimestre 2021 : choix d'un scénario  
2021 : organisation de la compétence autour de ce choix

### Productions 2020 dans le cadre de la démarche SOCLE :

Diagnostic, scénarii d'organisation et analyse multicritères.

Aide à la décision pour les élus.

Propositions de calibrage de la taxe GEMAPI, de doctrine pluvial-GEMAPI, etc.

# Pourquoi une reconnaissance en tant qu'EPAGE du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune ?

## Critères du décret du 20 août 2015 pour une reconnaissance EPAGE :

- cohérence hydrographique,
- capacité technique et financière,
- adéquation entre les missions du Syndicat et son périmètre d'intervention,
- absence de superposition.

- Pour répondre de façon opérationnelle aux enjeux de la GEMAPI et aux besoins d'une gestion intégrée par bassin versant.
- Cette labellisation est nécessaire pour se faire déléguer la compétence.



Direction de la Citoyenneté, de la Légalité  
et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux  
Réglementés pour la Protection des Milieux  
Affaire suivie par : Christine HERBAUT  
Tél : 04.84.35.42.65.  
[christine.herbaut@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:christine.herbaut@bouches-du-rhone.gouv.fr)  
N°186-2020 EP

Arrêté inter préfectoral portant transformation  
en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)  
du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH)  
et délimitation de son périmètre d'intervention

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Préfet du Var

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.213-12 et l'article R.213-49,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune en date du 22 février 2019,

VU le dossier de demande de transformation en EPAGE du 23 août 2019,

VU la délibération d'approbation de la transformation en EPAGE du SMBVH de la Métropole Aix-Marseille  
Provence du 24 octobre 2019,

VU la délibération d'approbation de la transformation en EPAGE du SMBVH de la Communauté d'Agglomération  
de la Provence Verte du 14 novembre 2019,

VU l'avis du comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée rendu en séance le 29 novembre 2019 et l'avis  
favorable du Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée en date du 24 janvier 2020,

VU la délibération n°12 du 14 février 2020 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune confirmant sa  
transformation en EPAGE « provisoire » suite au courrier du Préfet coordonnateur de bassin,

VU les avis non exprimés de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de l'Agglomération Provence Verte après  
l'avis du Préfet coordonnateur de bassin et donc réputés tacitement favorables,

CONSIDÉRANT que le SMBVH exerce les missions « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des  
Inondations » dites GEMAPI nécessaires à la labellisation EPAGE et que les statuts actuels sont conformes à  
l'exercice de ces missions,



SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du département des Bouches-du-Rhône et du  
secrétaire général de la préfecture du département du Var,

## ARRÊTENT

### Article 1

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) est transformé en Établissement Public  
d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) dans les conditions fixées au VII-bis de l'article L.213-12 du  
code de l'environnement.

### Article 2

Le périmètre d'intervention est constitué du bassin versant hydrographique de l'Huveaune tel que défini dans les  
statuts du SMBVH et annexé au présent arrêté.

### Article 3

L'EPAGE est chargé, à l'échelle de son périmètre d'intervention, de la mise en œuvre de la politique « pour la  
gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) » conformément au dossier de  
labellisation déposé et selon les modalités précisées par ses statuts et les conventions signées avec ses  
membres (Métropole Aix-Marseille-Provence et Agglomération Provence Verte).

### Article 4

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un  
recours contentieux devant les tribunaux administratifs de Marseille et de Toulon dans les deux mois à partir de  
sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai de deux mois, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir  
du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Article 5

La secrétaire générale de la préfecture du département des Bouches-du-Rhône et le secrétaire général de la  
préfecture du département du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté  
qui sera publié au recueil des actes administratifs des Bouches-du-Rhône et du Var et sur le site  
internet des services de l'Etat dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

Marseille, le 04 NOV. 2020

Toulon le 29 OCT. 2020

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Préfet du Var

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale

Juliette TRIGNAT

Evence RICHARD

2/4



# Missions et modalités d'exercice du SMBVH

THEMATIQUES



Cadre européen

Directive Cadre sur l'eau

Directive Inondation

Cadre à l'échelle du bassin  
Rhône-Méditerranée

SDAGE

Comités de Rivière et  
commissions thématiques  
Conseils syndicaux SMBVH

SLGRI

Dispositif de programmation  
et de financement porté  
(statutairement) par le  
SMBVH

Contrat de Rivière

Enjeux locaux

PAPI

Mise en œuvre opérationnelle

Mode d'intervention

Délégation de compétence

Transfert de compétences

Quasi-régie

Exemples

- Opérations d'aménagement de cours d'eau.
- Restauration et réduction du risque inondation.

- Pilotage stratégie bassin versant.
- Programme d'entretien des cours d'eau.
- Études et suivis qualitatifs et quantitatifs.
- Eau et aménagement.
- Ressource en eau.

- Participation des agents du SMBVH à l'astreinte GEMAPI métropolitaine.
- Contribution technique sur des secteurs hors bassin versant Huveaune.

## Bilan 2020 :

La crise de la Covid-19 a modifié la fréquence des rencontres :

- **2 réunions du bureau et 3 Conseils Syndicaux :**
  - > 14 février,
  - > 7 septembre (élection bureau),
  - > 10 décembre.
- suite à l'installation de la nouvelle gouvernance, une réunion entre le **Président et la Directrice** a lieu au minimum chaque semaine sur les points d'ordre général, liés au fonctionnement du Syndicat et aux sujets techniques,
- des **rencontres spécifiques** avec le Président et les élus ont eu lieu sur les sujets GEMAPI pour les communes d'Auriol (1er décembre), Aubagne (9 novembre), Roquevaire (15 décembre). Marseille (7 janvier),
- plusieurs rencontres ont eu lieu avec le **Vice-président de la Métropole** délégué à la GEMAPI,
- plusieurs rencontres et prises de contact ont eu lieu entre **les services et les élus d'autres communes**, dont Plan-de-Cuques, La Penne-sur-Huveaune, en dehors des échanges techniques courants.

Election du Président du SMBVH le 7 septembre 2020 (Source : Serge Perottino)



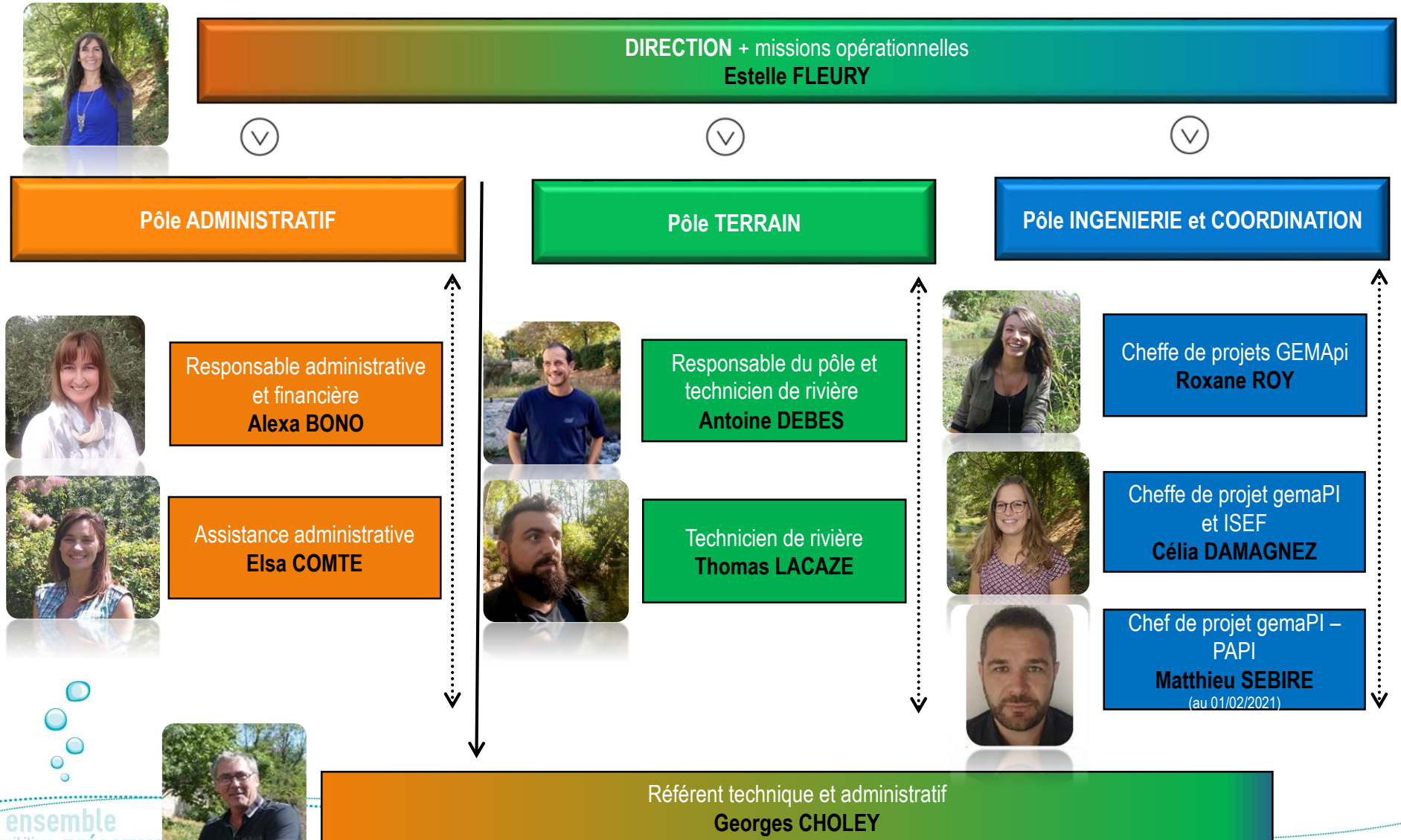
La constitution du Comité Syndical est définie dans le cadre des statuts du SMBVH, entrés en vigueur par l'**arrêté interpréfectoral du 22 février 2019**. Ses membres ont été désignés par la délibération de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020 et la délibération de la Communauté d'Agglomération de Provence Verte n°2020-228 du 24 juillet 2020.

<b>METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE</b>	<b>Collège Métropolitain</b>	Véronique MIQUELLE	Titulaire	
		Didier REAULT	Titulaire	
		Jean-Jacques COULOMB	Titulaire - Président	
		Jean-Pierre GIORGI	Titulaire – Membre du bureau	
		Serge PEROTTINO	Titulaire – Membre du bureau	
		Julien RAVIER	Titulaire	
		Alain ROUSSET	Titulaire	
		Laurent SIMON	Suppléant	
		Lionel DE CALA	Suppléant	
		Jean-Marie LEONARDIS	Suppléant	
		Michel LAN	Suppléant	
		<b>Collège de Proximité Communale</b>	Didier EL RHARBAYE	Titulaire - Marseille
			Aïcha SIF	Suppléante - Marseille
René CONTAT	Titulaire – La Penne-sur-Huveaune			
Fanny MAUTREF	Suppléante - La Penne-sur-Huveaune			
Pascal AGOSTINI	Titulaire-Aubagne - 1er vice Président			
Julie GABRIEL	Suppléante - Aubagne			
Christian OLLIVIER	Titulaire – Roquevaire - 2nd vice Président			
Emmanuel GOVERNALE	Suppléant - Roquevaire			
Laurence BRULEY	Titulaire - Auriol			
Claude POURCHIER	Suppléant - Auriol			
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE</b>	Claude FABRE	Titulaire – Saint Zacharie		
	Alfred POLLUS	Suppléant - Saint-Zacharie		
	Carine PAILLARD	Titulaire – Plan d'Aups		
	Olivier PAILLARD	Suppléant - Plan d'Aups		
	Olivier ARTUPHEL	Titulaire – Nans-les-Pins - Membre du bureau		
	Karine MEDA	Suppléante – Nans-les-Pins		

Le président du SMBVH, Jean-Jacques COULOMB (Maire de Saint-Zacharie) a été élu le 7 septembre 2020.

# Organigramme du SMBVH

Suite à des recrutements et une réorganisation nécessaire, l'organigramme a été actualisé, à l'appui d'une révision des fiches de poste de chaque agent. Un programme de formation répondant aux besoins identifiés pour l'équipe technique a été mis en place à l'été 2020.



Le Syndicat de l'Huveaune est en évolution constante depuis sa création, tant sur le point des effectifs que des moyens techniques. Il s'adapte pour répondre au mieux aux attentes de ses partenaires.

- **De nouveaux locaux** : un pas de plus a été effectué cette année 2020 avec l'emménagement dans de nouveaux locaux et l'acquisition de mobilier (en partie auprès de la ressourcerie du Pays d'Aubagne et de l'Etoile) et de matériel pour plus d'autonomie fonctionnelle.
- **Déploiement** de moyens adaptés pour le télétravail et les réunions en visioconférence, avec des postes de travail portables et web cam.
- **Parc automobile** renforcé de 2 véhicules, portant à 4 les moyens de déplacement, en location avec option d'achat.
- **L'effectif** s'est renforcé tant sur le pôle administratif que technique pour atteindre 8 agents. Un effectif à 60% féminin.
- Une forte représentation pour la filière technique avec 6 agents et 2 pour la filière administrative.
- **Encadrement de stagiaires** : la transmission tient une place importante au Syndicat et malgré le contexte sanitaire et la charge de travail des agents, le choix a été fait de maintenir l'accueil de 2 stagiaires.

### Bilan 2020

- Changements de **locaux** : déménagement des locaux du CT4, aménagement et évolution du fonctionnement (indépendances partielles vis-à-vis du CT4).
- Acquisition de **mobilier**.
- Nouveaux **véhicules**.
- Migration **logiciel** comptable.
- Acquisition de matériel **informatique**.
- Équipement en matériel informatique et développement du **télétravail**.
- Recrutement d'un **ingénieur** sur le volet hydraulique début 2021.

L'équipe du SMBVH au complet



### Virus, télétravail et adaptations

L'année 2020 a été marquée par de profondes modifications dans nos modalités de travail : 2 confinements, développement du télétravail, pendant et en dehors de ces périodes de confinement, acquisition de matériel informatique adapté, développement des réunions en visioconférence, etc.

### Chiffres clefs :

8 agents  
7 fonctionnaires territoriaux  
et 1 contractuel

Les **contributions statutaires** des membres sont :

- MAMP : 600 000€ soit 99% de la contribution totale,
- Provence Verte : 6 060€.

Avec la Métropole, des **conventions** ont été mises en œuvre :

- délégation de compétence de 284 500 €,
- quasi-régie n°1 de 10 000€,
- quasi-régie n°2 de 26 000€,
- élaboration d'avenants.

Un **suivi comptable et technique fin** a été mis en place, il reste à être simplifié pour réduire les délais de versement par la Métropole.

Avec **53 conventions** en 2020 le Syndicat est également financé par ses partenaires, permettant de réduire la part de contributions statutaires :

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (27),
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (12),
- Département des Bouches-du-Rhône (13),
- Etat (1).

**Concernant l'activité financière :**

- 450 opérations de mandatement ont été effectuées,
- 50 titres de recettes ont été émis.

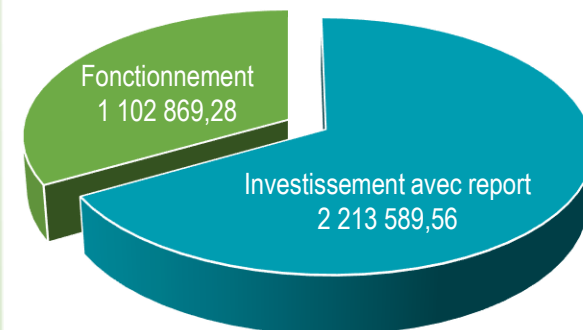
## Bilan 2020

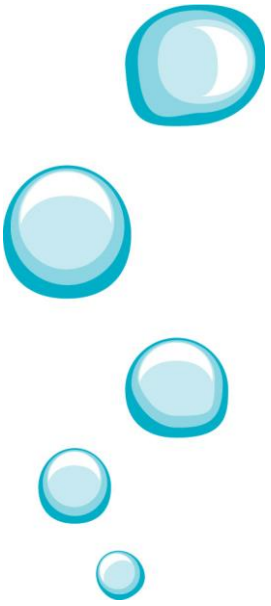
- Une remise à plat et une nouvelle **organisation de la gestion administrative**, appuyée par de multiples rencontres avec la trésorerie pour renforcer la coopération et l'efficacité des acteurs de la chaîne comptable.
- Un budget affiné avec l'intégration de **comptes de tiers**.
- **La reprise en direct** de la gestion des carrières, avec le CDG 13 en support.
- La réalisation de convention avec le **SABA** pour l'établissement des payes.
- La mise en place du **RIFSEEP** pour la filière administrative au 1<sup>er</sup> mai 2020 et au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour les filières techniques.
- Marchés publics : uniformisation des **procédures** et dématérialisation.
- Renforcement de l'utilisation de **CHORUS PRO** (dématérialisation).
- Poursuite du chantier de mise à jour de **l'état de l'actif**.
- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion comptable et financière.

## Perspectives 2021

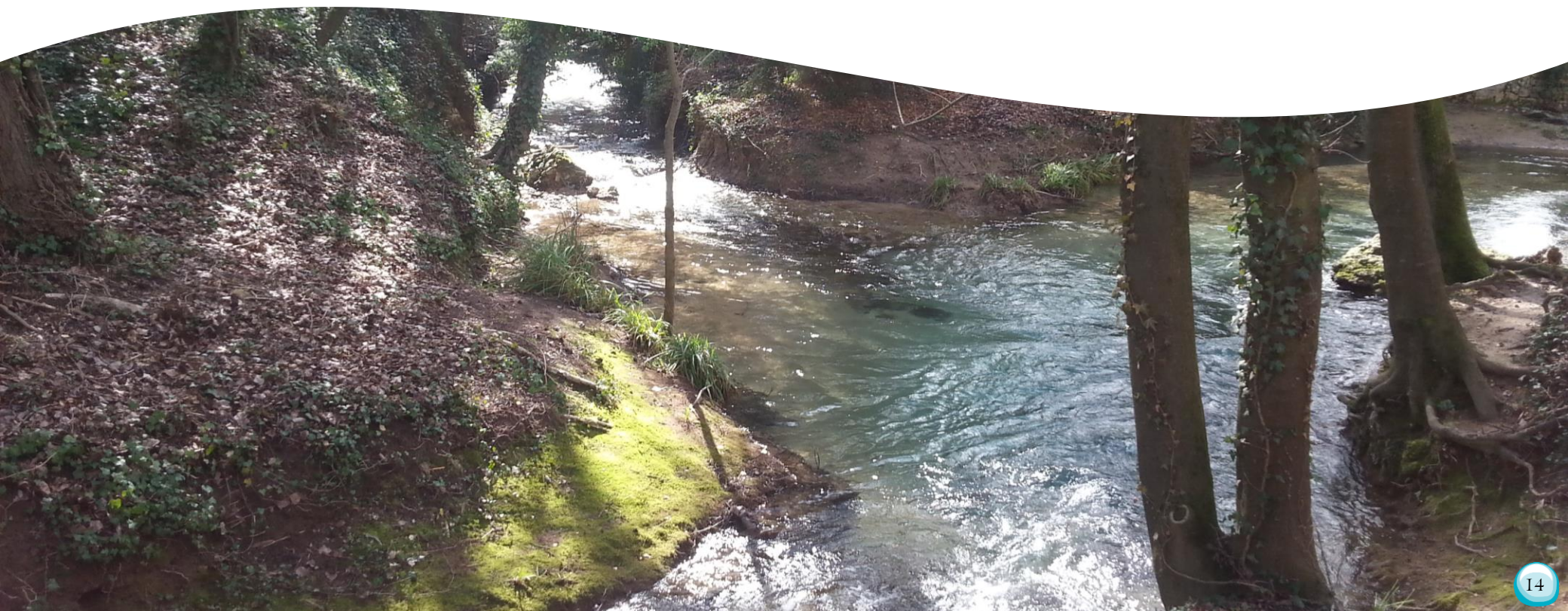
- La poursuite de la **dématérialisation** des process comptables.
- L'optimisation de la **gestion budgétaire** (comptes de tiers).
- La **réduction** des délais de paiement.
- La **formation** des agents.
- L'arrivée d'un **nouvel ingénieur** au 1<sup>er</sup> février 2021.
- De **nouveaux recrutements** pour répondre aux nouvelles missions confiées au SMBVH.

**Budget 2020 : 3 316 458,84 €**





Programmes d'actions pluriannuels à l'échelle du  
bassin versant de l'Huveaune



## La programmation pluriannuelle

**Contrats de milieux, et PAPI** (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) sont les outils mis en œuvre sur le bassin versant pour répondre aux Directives Européennes Milieux (DCE) et Inondations (DI).

Le portage de ces deux démarches permet de constituer la feuille de route et la **politique** du Syndicat, à mettre en cohérence avec la **feuille de route GEMAPI** de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de Provence Verte. Des **priorisations** sont effectuées sur la base des financements envisageables et confirmés, à l'appui du Budget Primitif du SMBVH et de ses membres.

Au titre du portage de ces démarches de gestion globale, le SMBVH :

- **assure le pilotage des procédures institutionnelles** : études techniques, réflexions techniques sur la programmation, suivi administratif, constitution des dossiers, négociation sur les plans de financement, constitution des bilans, etc.
- **fédère les acteurs concernés par ces thématiques au sein de groupes de travail**, anime la concertation, et porte la proposition de la politique co-construite et les modalités de sa mise en œuvre,
- **porte les actions** entrant dans le champ de ses compétences.

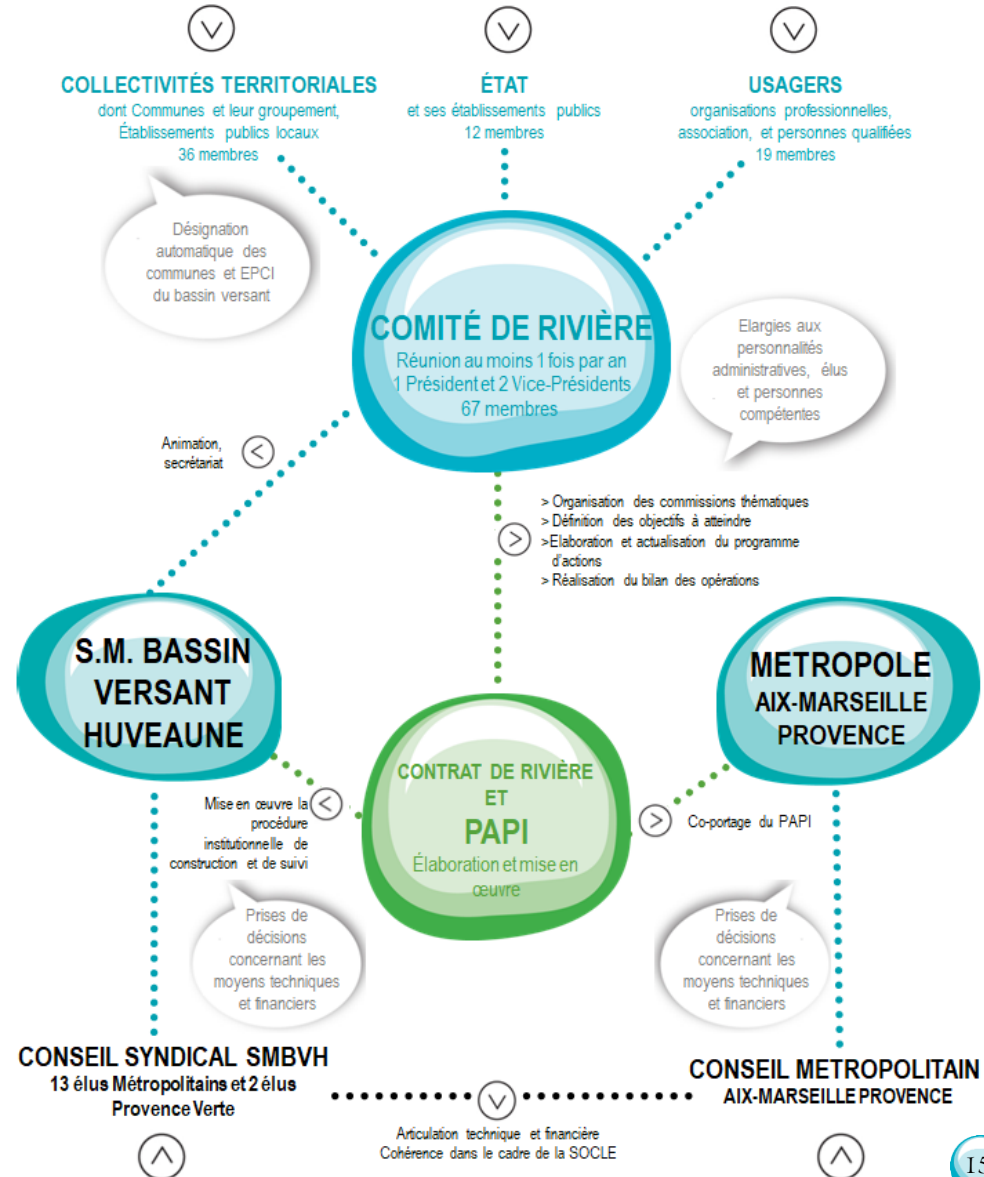
Ces démarches sont des « **facilitatrices de projet** », permettant l'obtention d'aides spécifiques allouées aux actions qui sont inscrites à leur programme et des outils de concertation pour une gestion globale et efficace des cours d'eau.

Le Comité de Rivière (schéma ci-contre) est l'assemblée représentant l'ensemble des **acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant** de l'Huveaune, en charge du **suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre** du Contrat de Rivière et du PAPI.

Le Contrat de Rivière est annexé pour mémoire au Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise, démarche partenariale et multi-thématiques, visant à préserver la qualité des eaux et des milieux de la Baie Métropolitaine. Le Président du Comité de Rivière est le Vice-président du Comité de Baie et réciproquement.

Phase 2 de Contrat de Rivière (2019-2021) : 22,5 M d'€ de subventions obtenues sur les 38,5 M d'€ d'actions.  
PAPI : 11 M d'€ de subventions obtenues sur 14,7 M d'€ d'actions.

3 collèges dont les représentants sont désignés par arrêté préfectoral



Le Syndicat de l'Huveaune s'est engagé depuis 2011 en tant que **porteur** d'un **Contrat de Rivière**, outil de co-construction et de suivi de la gestion intégrée et concertée des milieux sur le bassin versant, en **complément** du **PAPI** sur le volet « inondations ». Son programme d'actions s'articule autour de **4 enjeux** :

- la qualité des eaux,
- la qualité des milieux naturels aquatiques et la prévention des inondations,
- l'état des ressources en eau,
- la gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant.

Il permet de répondre aux **objectifs réglementaires** de la Directive Cadre sur l'Eau et aux **enjeux locaux**, tout en obtenant des **aides financières** intéressantes.

Engagée en 2015, la première phase a connu un bilan très positif avec une réalisation de plus de **95% des actions**, pour un montant de 13 millions d'euros. Le programme de phase 2 (2019-2022), validé lors du Comité de Rivière du 24 juin 2019 est constitué de **72 actions**, pour un montant de près de **39 millions d'euros**.

Les actions pour lesquelles le SMBVH assure la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à environ **9,85 millions d'euros pour 18 actions en phase 2**.



## Bilan 2020

- Finalisation des **plans de subvention**, diffusion des **délibérations** et du programme d'actions consolidé.
- **Suivi des opérations** et assistance aux maitres d'ouvrage pour leurs demandes de subvention.
- Récolte des **données d'avancement** des actions pour la réalisation d'un bilan annuel.



Comité de Rivière du 24 juin 2019

- Les documents sont téléchargeables au lien suivant : <https://www.syndicat-huveaune.fr/cdrp2/> (mot de passe : **SMBVH-CDRP2**).

## Perspectives 2021

- Suivi des opérations et assistance aux maitres d'ouvrage.
- Actualisation de l'arrêté préfectoral constitutif du Comité de Rivière.
- Réalisation d'un bilan annuel 2021.
- Organisation de comités techniques de suivi du Contrat de Rivière.
- Organisation d'un Comité de Rivière.

## Calendrier de réalisation

Elaboration : 2018-2019

Réalisation : 2019-2022

## Bilan financier - chiffres clés

72 actions pour 39 M€

Une trentaine de maitres d'ouvrage

18 Actions à maîtrise d'ouvrage SMBVH :

9,85 M€



Enjeu	Nombre d'actions	Montant à engager	Subventions prévisionnelles	Autofinancement prévisionnel SMBVH
ENJEU A : Qualité des eaux	3	265 000 €	203 500 €	45 500 €
ENJEU BD : Qualité des milieux naturels aquatiques et prévention des inondations	12	7 959 050 €	6 177 625€	1 741 825 €
ENJEU C : État des ressources en eau	1	240 000 €	192 000 €	48 000 €
ENJEU E : Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant	7	1 635 000 € <small>Dont 960 000€ en fonctionnement (postes)</small>	778 500€	802 500 €
TOTAL	72	10 099 050 €	7 351 625 €	2 637 825 €

## Les actions communes au PAPI et au Contrat de Rivière:

- BD 43 : Aménagement et restauration de la continuité écologique de l'Huveaune dans le secteur amont du Pont Heckel à Marseille : maîtrise d'œuvre, études complémentaires, procédures réglementaires et travaux (SMBVH) – 4 500 000€ inscrits au Contrat de Rivière ;
- BD 47 : Aménagement GEMAPI de l'Huveaune entre Aubagne et La Penne-sur-Huveaune par traitement des points de débordement : – 300 000€ (études) inscrits au Contrat et travaux inscrits au PAPI - 1 400 000€.

En réponse à l'enjeu BD du Contrat de Rivière et afin d'en voir la mise en œuvre co-financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, pour planifier des actions d'une ambition à la hauteur des enjeux du territoire, le SMBVH a lancé en **2017 la constitution d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations**, répondant au cahier des charges national dédié. Dans le contexte de prise de compétence GEMAPI par la Métropole et des multiples acteurs et référents mobilisés sur les sujets à traiter, ce dossier a évolué en une démarche **co-portée par le SMBVH et la Métropole Aix-Marseille-Provence** et intégrant le bassin versant des **Aygaldes** afin de couvrir tout le périmètre de la ville de Marseille. Déposé fin janvier 2020 auprès des services de l'Etat, l'année d'instruction a vu se renforcer la stratégie retenue et le programme d'actions pour y répondre. **Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité d'Agrément de Bassin le 9 octobre 2020 et de la Commission Mixte Inondation le 9 décembre 2020.**

Articulée avec l'ensemble des enjeux du Contrat de Rivière, les actions du PAPI complet des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes visent à répondre aux axes stratégiques suivants :

- A : Améliorer la gestion des **inondations fréquentes** (premiers débordements, ruissellement) ;
- B : Renforcer l'**acculturation** des populations au risque inondation ;
- C : Harmoniser et développer les systèmes de **surveillance**, tout en assurant la coordination de **gestion de crise** ;
- D : **Aménager durablement** et en « transversalité GEMAPI » le lit mineur et le lit majeur des rivières ;
- E : **Réduire la vulnérabilité** des enjeux existants en zone inondable ;
- F : Promouvoir la **gestion concertée et coordonnée** entre les acteurs du risque inondation.

## Bilan 2020

- **Labellisation** du PAPI complet des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes en **Commission Mixte Inondation** (Direction Générale de la Prévention des Risques – ministère) le 9 décembre 2020.
- Formalisation d'une **organisation administrative, technique et financière** pour la mise en œuvre des 52 actions du PAPI.

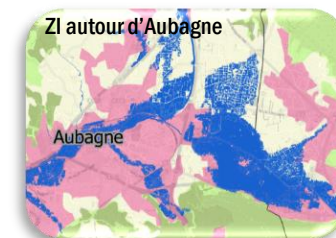


- Les documents sont téléchargeables [en cliquant ici](https://sepiaconseil-my.sharepoint.com/:f/g/person/el_sepia-conseils_fr/Euhd4YYtbSIEIHHOdvxcH18BAmNnQEC HQmelliBcaSQrew?e=Yx9GK2)

([https://sepiaconseil-my.sharepoint.com/:f/g/person/el\\_sepia-conseils\\_fr/Euhd4YYtbSIEIHHOdvxcH18BAmNnQEC HQmelliBcaSQrew?e=Yx9GK2](https://sepiaconseil-my.sharepoint.com/:f/g/person/el_sepia-conseils_fr/Euhd4YYtbSIEIHHOdvxcH18BAmNnQEC HQmelliBcaSQrew?e=Yx9GK2))

## Perspectives 2021

- Signature de la **convention** financière PAPI par les partenaires du projet.
- Dépôt des **demandes de subvention** et mise en place des marchés.
- Animation des **groupes de travail** thématiques pour la mise en œuvre et le suivi des actions.
- Animation de la **mise en œuvre** du PAPI par le SMBVH.
- Renforcement de **l'équipe projet** PAPI par l'arrivée d'un chef de projet chargé de son pilotage.



## Calendrier de réalisation

Elaboration : 2017-2020

Réalisation : 2021-2026

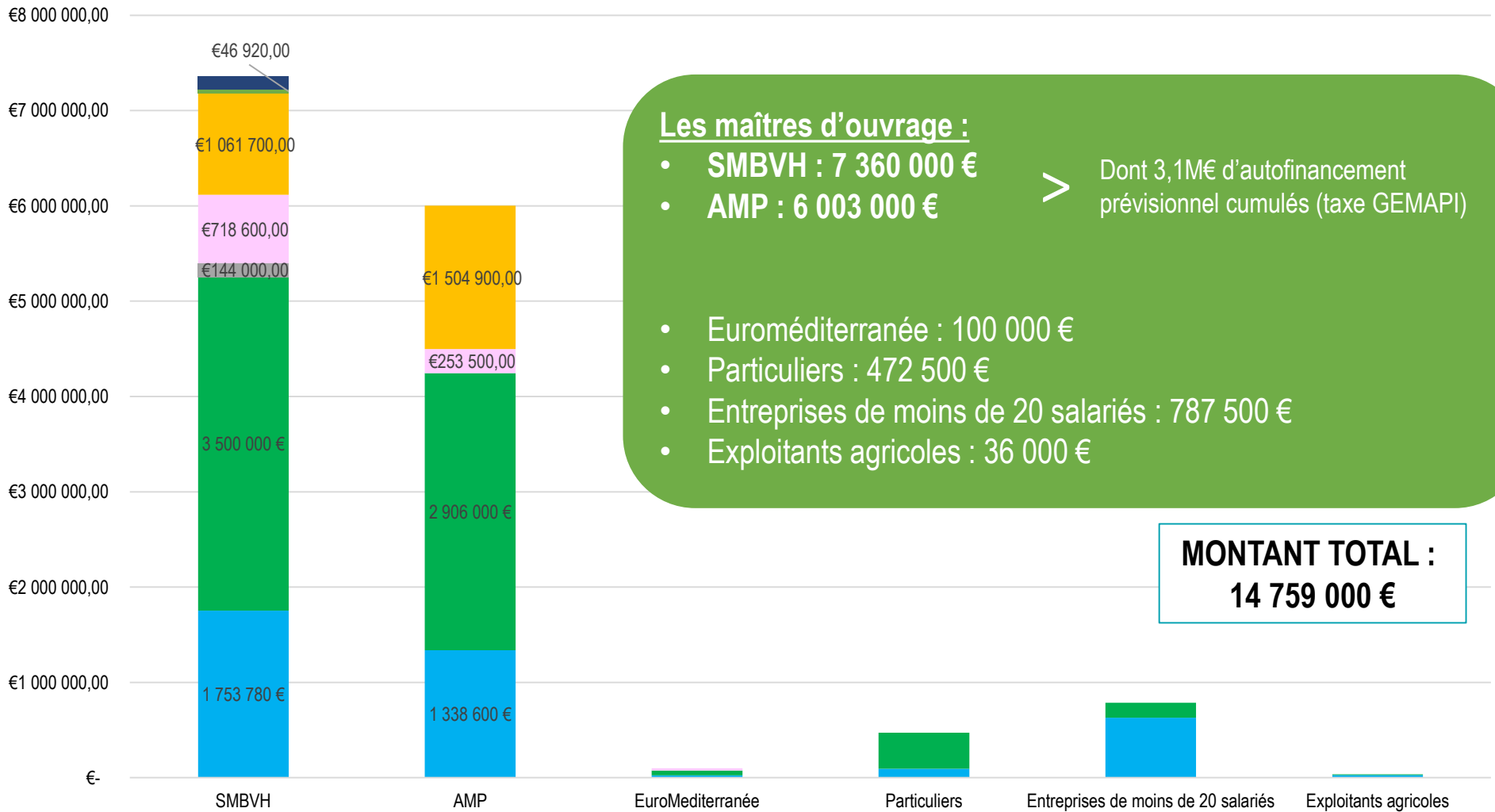
## Bilan financier - chiffres clefs

52 actions pour 14,8M€

26 Actions à maîtrise d'ouvrage SMBVH :

7,4M€

## Répartition des financements par maître d'ouvrage



### Les maîtres d'ouvrage :

- SMBVH : 7 360 000 €
  - AMP : 6 003 000 €
- > Dont 3,1M€ d'autofinancement prévisionnel cumulés (taxe GEMAPI)
- Euroméditerranée : 100 000 €
  - Particuliers : 472 500 €
  - Entreprises de moins de 20 salariés : 787 500 €
  - Exploitants agricoles : 36 000 €

**MONTANT TOTAL :**  
**14 759 000 €**

SMBVH (13%) AMP (9%) FPRNM (47%) P181 (1%) AERMC (7%) CD 13 (17%) BRGM (1%) Structures tierces (1%)

Autres MOA (5%)

# 2020 : poursuite de la contribution du SMBVH à diverses démarches en lien avec l'eau - retour en images

## Eau et aménagement

## Inondations

## Réseaux de gestionnaires

## Gestion et préservation des milieux

PLUi du CT4,  
OAP eau et  
thématique

Voie verte  
Huveaune

Exercice  
inondation  
Huveaune

RRGMA,  
ARPE- ARB

Groupe de  
praticiens  
démarche utilité  
sociale – Agence  
de l'eau

Aménagement  
de la zone des  
Paluds - CT4

Projet de  
Renouvellement  
Urbain La Rose-  
MRU

Journées  
inondation : Club  
PAPI, journée  
nationale  
DREAL

Stratégie  
Locale  
Biodiversité  
Marseille

Projet  
d'aménagement et  
lien avec les  
cours  
d'eau (terrains et  
réunions)

SOCLE –  
organisation de  
l'exercice de la  
GEMAPI

Etude  
réduction  
vulnérabilité  
plaine Cuges

ODAT,  
ASTEE, ANEB

Restauration et  
PPGE  
Aygaldes

**soleam**  
**Façonéo**  
GROUPE PUBLIC EXPERT

## Volet assainissement

Réutilisation  
des eaux usées  
- Cuges – les  
Pins - CT4

Opération  
collective  
entreprises

Appui aux  
communes  
pour leurs PCS  
et astreintes

Préservation  
des sources de  
l'Huveaune -  
CAPV

Assainissement  
pluvial CT4

Schéma  
directeur pluvial  
CT1

Journée eaux  
souterraines  
de la Région  
PACA -  
AGORA

Comité  
sécheresse -  
Préfecture

Eaux  
souterraines :  
BRGM, CD13,  
Karst'Huveaune

Ressources  
en  
Eau >

Diversification  
des ressources  
en eau SPL eau  
des collines

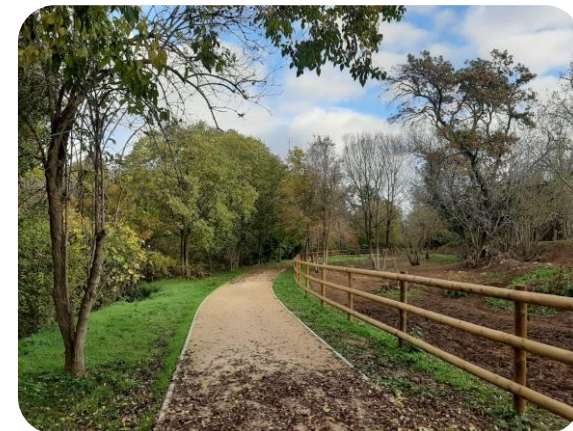
PNR Ste Baume  
: ressource en  
eau, EEDD,  
Natura 2000

Outre les **missions techniques** répondant à la GEMAPI, le SMBVH soutient et développe depuis 2012 les **actions de valorisation du cours d'eau** et l'articulation avec les documents d'urbanisme, notamment dans le cadre de l'enjeu E "**Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant**". Il s'implique ainsi :

- en formalisant son **avis sur les documents d'urbanisme** afin d'assurer une meilleure prise en compte des cours d'eau dans l'aménagement du territoire, à un niveau global ou local : SCOT, PLU(i), permis de construire, etc.
- en intégrant un volet **valorisation du cadre de vie**, aménagement et mobilité dans tout projet de renaturation du cours d'eau, en partenariat avec les communes et la Métropole,
- en s'investissant dans les démarches visant à la **réappropriation du cours d'eau** par les habitants du territoire : voie verte Huveaune (Métropole AMP) ; fil vert (partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme et les amis de l'Huveaune), etc.

## Perspectives 2021

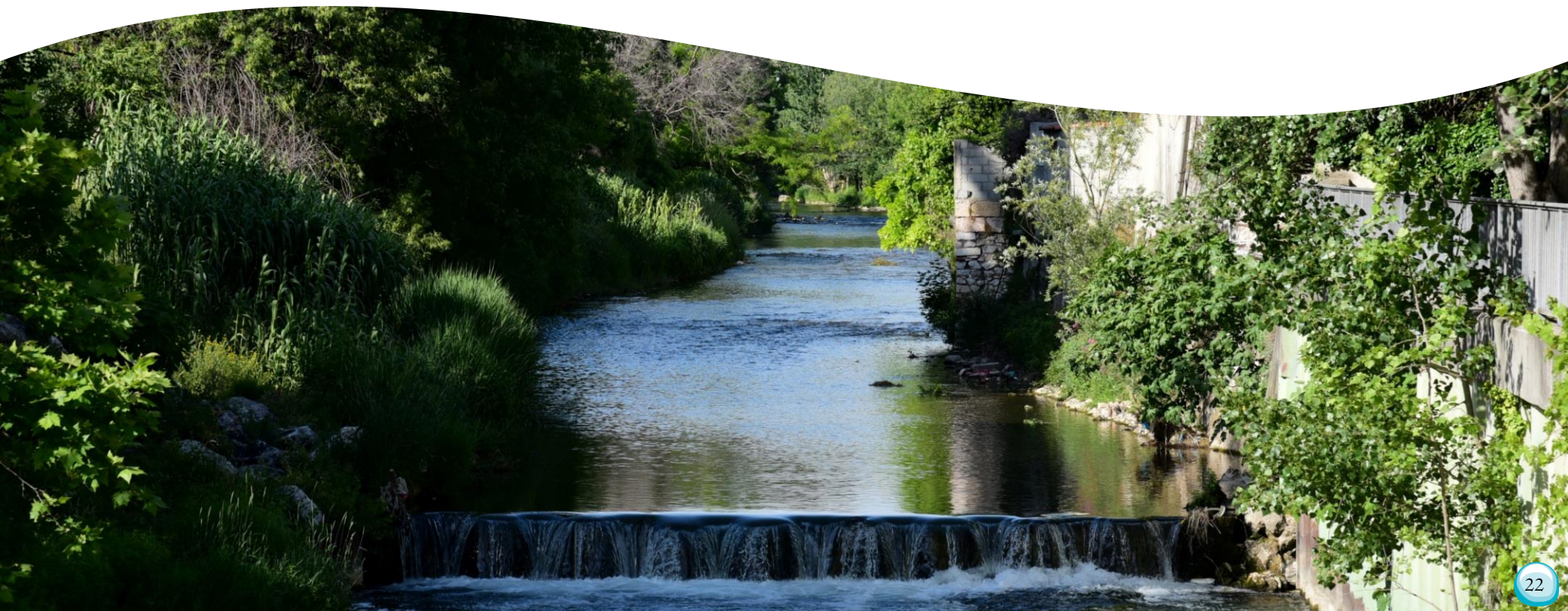
- Poursuite de ce principe dans le cadre des aménagements et démarches portés par le SMBVH, ainsi que ses partenaires.



Extrait Plan Zonage PPRI de la Commune de Roquevaire - Zone Est



# Entretien des cours d'eau et prévention des inondations



Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) est axé notamment sur :

- la gestion de la **ripisylve**,
- le **confortement** des **berges** (en génie végétal ou mixte),
- l'**entretien courant** de la rivière pour assurer le bon **écoulement** des eaux.

Celui-ci est dorénavant mis en œuvre sur un **périmètre** presque **triplé** depuis 2015 et s'organise en **priorisant** les interventions selon les enjeux.

Les campagnes de **débroussaillage** sélectif (visant à favoriser la reprise spontanée de la ripisylve) s'effectueront en moyenne **une fois par an** sur l'ensemble du linéaire couvert par le SMBVH et nécessitant une intervention au titre de l'intérêt général.

Le traitement de la **ripisylve** (retrait des embâcles, abattage, plantations, etc.) se fait dans la cadre d'une **gestion raisonnée** et **différenciée** en fonction des enjeux à proximité. Il vise à la **prévention** des **inondations** en assurant le bon écoulement de l'eau, tout en préservant au mieux l'espace naturel et ses fonctions **écologiques**.

C'est en s'appuyant sur cette gestion différenciée que chaque année sont programmés des **chantiers de confortement de berges** en adéquation avec les préconisations formulées dans le schéma directeur de gestion des cours d'eau (réalisé par le SMBVH en 2016).

L'Huveaune et ses affluents sont des cours d'eau **non domaniaux**, ainsi, l'exécution de ces travaux selon une logique amont-aval, doit être reconnue **d'intérêt général (DIG)** et se faire dans le cadre de conventions passées avec les riverains.

Au-delà de l'arrêté préfectoral DIG, certaines opérations plus conséquentes nécessitent le dépôt d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

## Bilan 2020

- Réalisation d'une partie des travaux pluriannuels restant de **2019** et exécution d'une **majeure partie du programme 2020**.
- Année avec moins d'urgences à traiter : pas de crue significative et 2 périodes de confinement avec une **activité réduite**.
- Moins de travaux et **plus de responsabilisation** des riverains à travers le traitement des signalements.
- Amélioration des **politiques d'intervention**, de la prise en compte au quotidien des contraintes environnementales et juridiques.
- Formalisation de **procédures internes** et actualisation des procédures avec les **prestataires**.
- **Gestion différenciée** accrue notamment dans le traitement de la ripisylve au travers de campagnes de débroussaillage plus adaptées et moins systématiques visant également à un **ralentissement du débit**.
- Participation aux démarches de la Métropole.



L'Huveaune à la Penne/Huveaune

## Perspectives 2021

- **Finalisation** de l'exécution du programme **2020** ; **finalisation de l'élaboration** et **déploiement** du programme **2021**.
- Poursuite des politiques de **gestion différenciée** notamment dans le traitement de la ripisylve à travers des campagnes de débroussaillage plus adaptées et moins systématiques.
- Poursuite de la **responsabilisation** des **riverains** en l'absence d'intérêt général.
- Déploiement des travaux sur de plus en plus **d'affluents**.
- **Suivi du marché de travaux** avec adaptation aux évolutions du territoire.
- Poursuite de la contribution aux démarches hors bassin de l'Huveaune avec la Métropole.

## Calendrier de réalisation

Programme pluriannuel par dossier préfectoral à décliner en programme annuel

## Bilan financier 2020 - chiffres clefs

Programme 2020 : 450 000€ TTC  
CD13 part de financement 50 %  
Agence de l'eau part de financement 30 %  
Autofinancement 20%

## Bilan global des réalisations de 2020

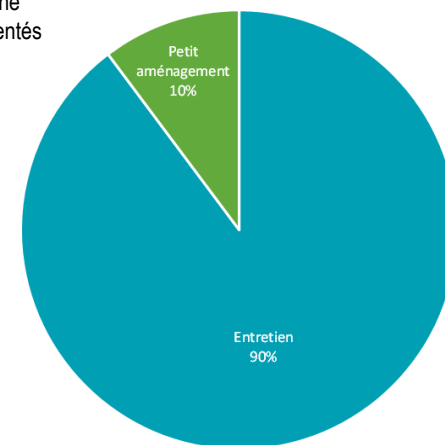
Type d'intervention	Quantité	Montant € TTC
<b>Entretien : ripisylve et transparence hydraulique</b>		<b>261 109</b>
Abattage	475 unités	39 506
Débroussaillage	107 200 m <sup>2</sup>	57 096
Retrait d'embâcles	133 unités	22 850
Retrait de chablis	111 m <sup>3</sup>	11 693
Autres travaux sur végétation		48 732
Gestion des atterrissements		73 193
Retrait de déchets volumineux	34 m <sup>3</sup>	8 039
<b>Aménagement : confortement de berges</b>		<b>147 760</b>
<b>Génie végétal, dont :</b>		<b>72 293, dont :</b>
Fascines	50 ml	9 013
Modelage berges et géotextile		26 520
Végétalisation (hors fascine)		13 124
Autres opérations génie végétal		23 636
<b>Génie civil, dont :</b>		<b>72 467, dont :</b>
Enrochement	607 T	34 317
Démolition béton et maçonnerie		6 078
Autres opérations génie civil		35 072
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>408 869</b>

Nombre d'interventions réalisées en 2020

117

Type	Entretien	105
	Petit aménagement (confortement de berge, etc.)*	12

\* Les travaux d'aménagement de plus grande ampleur ne sont pas réalisés dans le cadre du PPRE. Ils sont présentés dans les chapitres suivants.

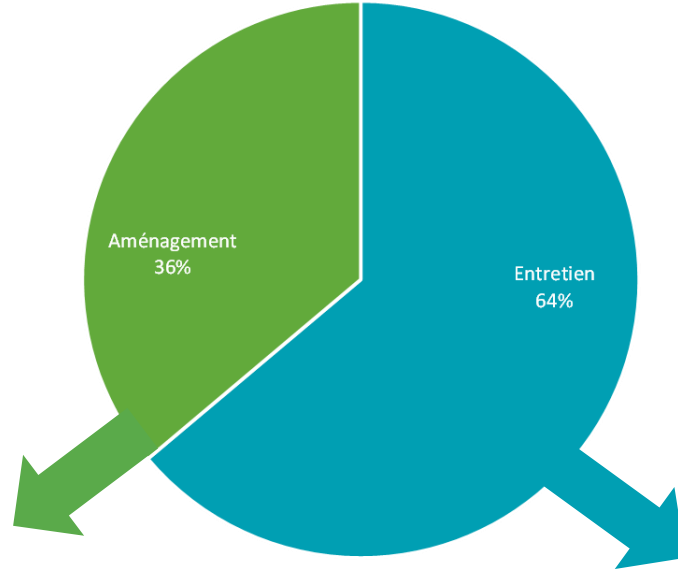




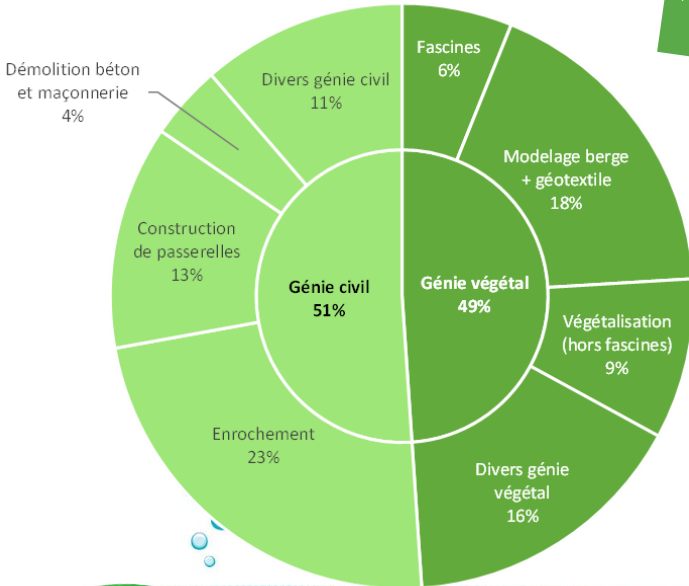
# Entretien des cours d'eau : un programme priorisé



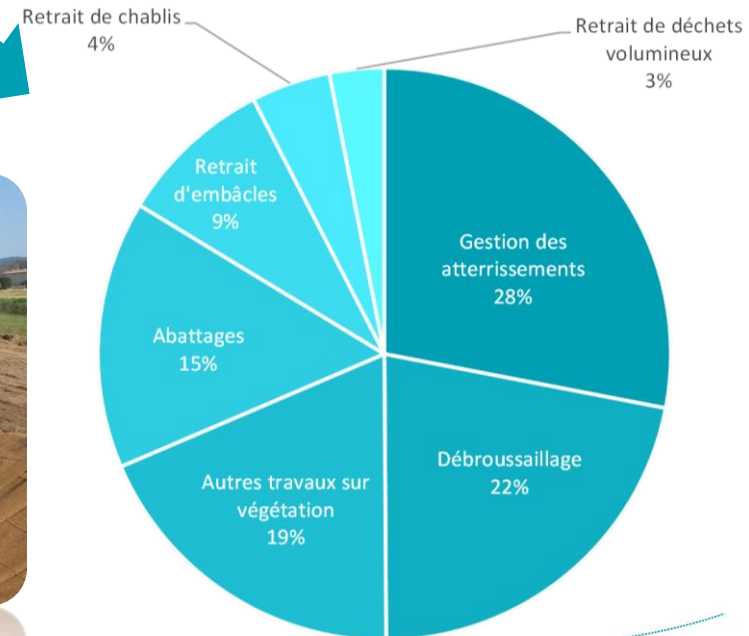
## Répartition des dépenses dans le cadre du PPRE



## Typologie des aménagements réalisés en 2020



## Typologie des intervention réalisées dans le cadre de l'entretien



# Entretien des cours d'eau : un programme priorisé. Quelques chantiers réalisés en 2020

## Rétablissement d'une section d'écoulement



## Traitement d'une érosion par technique de génie végétal



# Entretien des cours d'eau : un programme priorisé. Quelques chantiers réalisés en 2020

## Abattage d'arbres dangereux

Peupliers menaçant d'obstruer l'Huveaune et un ERP



Abattage en cours

## Traitement d'une érosion par enrochement



Erosion en rive droite, au droit d'une maison



Mise en place d'un enrochement

## Curage sous un ouvrage



Atterrissement sous un pont

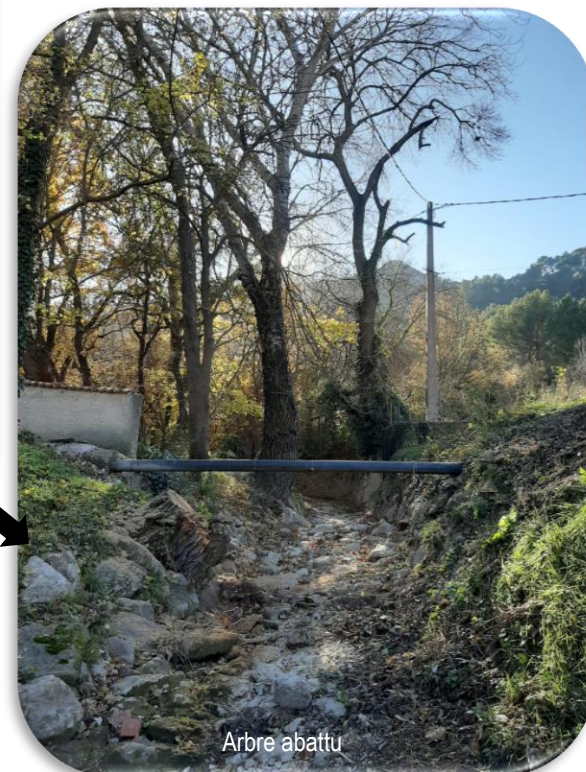
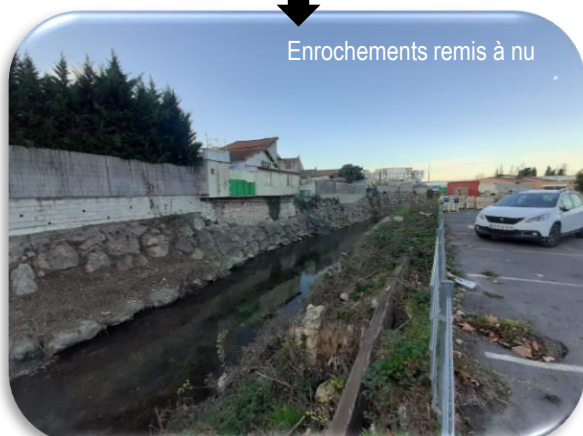


Curage en cours



Section d'écoulement restaurée

## Traitement de la végétation dans des enrochements



## Abattage d'arbres dangereux

Les cours d'eau du territoire étant **non domaniaux**, le SMBVH sollicite l'attribution d'une **DIG** (Déclaration d'Intérêt Général) par la Préfecture afin d'obtenir une autorisation valable **5 ans permettant à l'établissement public d'intervenir dans le cadre de l'intérêt général sur des parcelles privées**.

Le code de l'environnement précise que le propriétaire riverain l'est jusqu'au milieu du lit et a une **obligation d'entretien**. C'est dans le cadre de l'Intérêt Général et en cas de défaillance d'entretien de la part du propriétaire riverain que le SMBVH peut agir grâce à la DIG. Actuellement, près de **130km de cours d'eau** du bassin versant de l'Huveaune sont couverts par une DIG. Elle lui donne une capacité à intervenir, le SMBVH en restant juge, en lieu et place du riverain dit "défaillant".

Sur tous les cours d'eau, sous DIG ou non, le SMBVH intervient auprès des **riverains afin de les responsabiliser** quant à leurs droits et devoirs.

## Bilan 2020

- **Préparation** de dossiers de programme de travaux et d'une DIG pour d'autres **affluents** de l'Huveaune.
- Poursuite de la **sensibilisation** des communes et des riverains sur le dispositif DIG et **responsabilisation des propriétaires riverains**.
- Tous ces cours d'eau sont suivis par le SMBVH dans le cadre de ses missions statutaires, ses tournées de terrain, et des **interventions** d'entretien et de confortement ou de curage ont eu lieu sur **certaines parcelles publiques**.
- Les riverains des cours d'eau sans DIG ont **systématiquement** bénéficié d'un **accompagnement technique** par le SMBVH.

## Perspectives 2021

Il s'agit, à terme, que l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Huveaune soient concernés par une DIG, associée à une **politique d'intervention adaptée** aux enjeux spécifiques GEMA et PI de chaque tronçon ou sous-bassin versant.

Le dépôt d'un nouveau dossier DIG est prévu **courant 2021**.

## Calendrier de réalisation

- **Elaboration de nouvelles DIG et procédures réglementaires : 2021-2022**
- **Accompagnement de la Métropole AMP pour le dépôt de DIG sur les cours d'eau côtiers hors bassin versant de l'Huveaune**



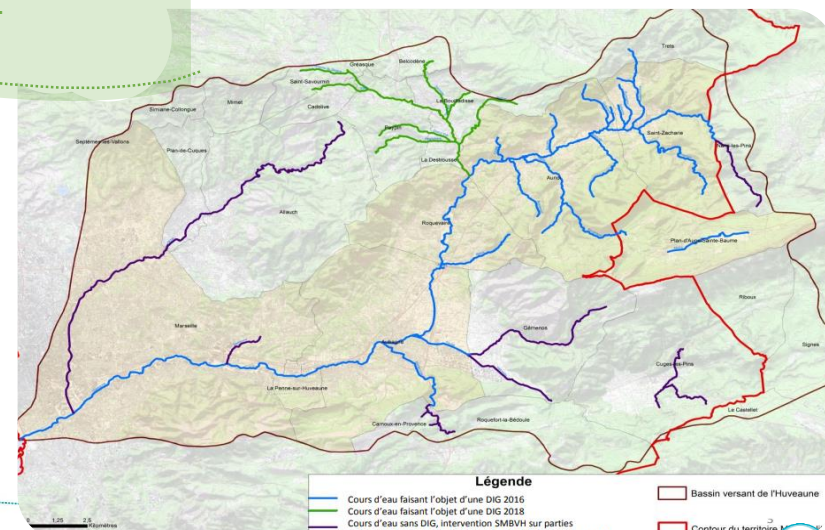
ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL  
portant autorisation unique au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, pour le programme pluriannuel 2017-2021 de travaux d'entretien et de restauration de l'Huveaune et de ses affluents sur les communes d'Aubagne, Auriol, Marseille, La Penne sur Huveaune, Plan d'Aups Sainte Baume, Roquevaire et Saint Zacharie au bénéfice du Syndicat Intercommunal de Bassin Versant de l'Huveaune

LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône,

LE PRÉFET DU VAR  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

## Bilan financier - chiffres clés

La nouvelle DIG couvrira 41 km de linéaire supplémentaire  
Soit 180Kml de cours d'eau total

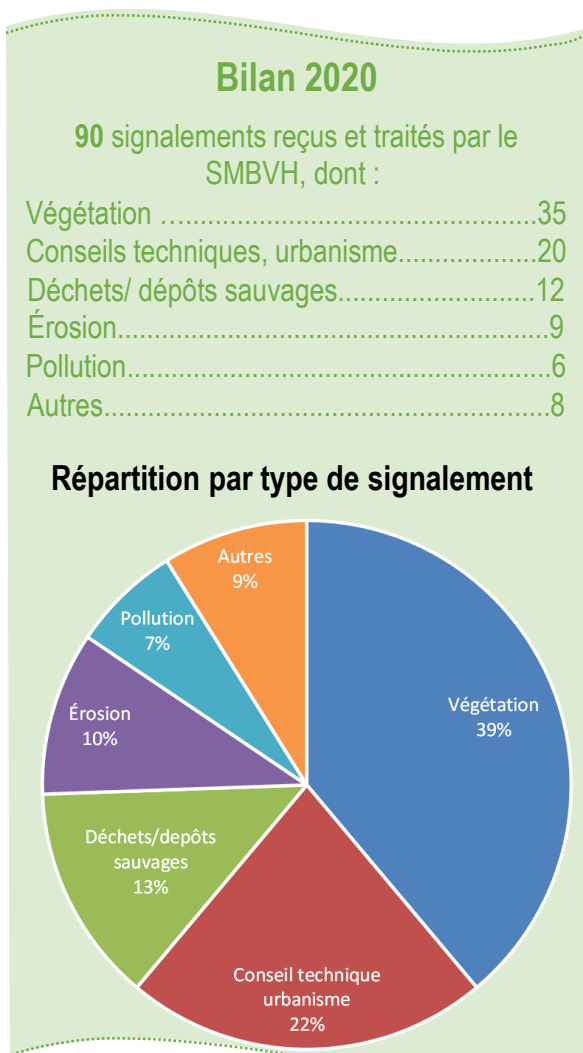
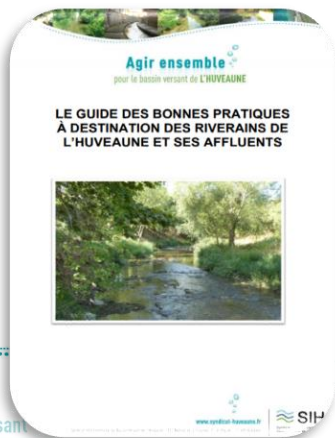


En articulation étroite avec la mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien, le SMBVH propose **l'accompagnement des acteurs** (riverains, élus, techniques, etc.) du territoire, la réponse à leurs sollicitations étant au cœur des missions du Syndicat. Cet accompagnement concerne :

- **la réponse aux signalements**, leur traitement et leur suivi : pollutions, usage, demande d'abattage, de débroussaillage, de curage, de travaux de confortement de berges, etc.
- **la formulation d'avis** : permis, aménagement, etc.
- **la réponse à des sollicitations diverses** : déchets, animaux morts, assècs, etc.

Pour garantir une efficacité de traitement, le SMBVH a mis en place un **outil de saisie des signalements** sur une base de données avec un recueil d'informations et de procédures.

En complément, de nombreuses informations et outils sont à disposition des riverains comme le guide des bonnes pratiques sur le lien <https://www.syndicat-huveaune.fr/je-suis-riverain/>



### Comment signaler une anomalie sur un cours d'eau ?

Les techniciens de rivière sont régulièrement sur les cours d'eau pour assurer leur entretien. Il arrive malgré tout que certaines anomalies ne soient pas repérées par nos équipes.

Si vous constatez une pollution sur l'Huveaune ou l'un de ses affluents, un remblai important, une digue en cours de construction, ou toute autre anomalie, il est important de le signaler rapidement afin qu'un constat soit fait dans les délais et que des solutions et travaux puissent être trouvés.



**Formulaire de contact en cas d'anomalie**

Indiquez votre adresse email personnelle ou professionnelle, nous ne communiquons pas vos données personnelles à des tiers.

Quel est votre problème (pour quelle anomalie souhaitez-vous signaler) ?

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Etat de la commune :

Cod. de la commune :

Adresse email :

Site :

Objet :

Message :

Photo :

Envoyer le formulaire

**QUI CONTACTER ?**

Pour signaler une anomalie vous pouvez joindre le SMBVH :  
 06 12 97 79 71 : Antoine Debès, responsable du pôle terrain  
 04 42 42 81 90 : Thomas Lacout, technicien de rivière  
 04 42 42 80 90 : Estelle Finury, directrice  
 04 42 42 82 94 : Roxane Roy, cheffe de projet

Nous nous chargerons de faire le relais auprès des autorités ou Départementales des Territoires et de la Mer.

La première des règles est de ne pas prendre de risque et de !  
 En dehors des heures de services, et en cas d'urgence, vous pouvez appeler le 18.

Nous vous remercions également de nous tenir informés de votre constat et de vos démarches en renvoyant le formulaire de contact en bas de page.

**LES BONS RÉFLEXES À AVOIR**

Pensez à prendre des photos, noter la nature et la localisation exacte de cette anomalie (l'adresse du lieu, le lieu-dit, la commune, le nom du cours d'eau, le côté de la rue, un point GPS) afin que tout détail permettant de comprendre les causes



Embâcles dans l'Huveaune



**Le guide des bonnes pratiques à destination des riverains**

Vous êtes propriétaire riverain d'un cours d'eau et donc propriétaire de la moitié de son lit et ses berges sur votre parcelle : vous devez l'entretenir. Pour vous aider, le Syndicat de l'Huveaune a (...) [LIRE LA SUITE](#)



**Mes droits**

On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, que leur entretien incombe à l'État, à la commune, au département, etc. La réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés qui ont des (...) [LIRE LA SUITE](#)



**Mes devoirs**

On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, que leur entretien incombe à l'État, à la commune, au département... La réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés qui ont des droits (...) [LIRE LA SUITE](#)

^Guide des bonnes pratiques, recueil d'informations^

### v Outil de suivi des signalements v

Demands d'interventions

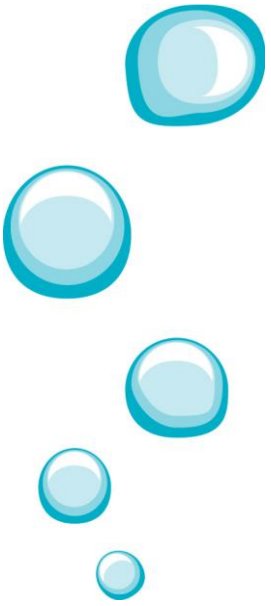
Titre	Catégorie signa...	Priorité	Commune	Cours d'eau	Date demande	Support deman...	Statut	Contact d...	Remarques
Piste accès dans le Merlançon par ESCOTA	Urbanisme / cha...	1 - Haute	La Destrousse	Merlançon de l'Étoile	15 septembre	Téléphone	En attente	Jack Darmon, élu Destrousse	15/09 : visite sur site
Arbre penché Merlançon	Végétation	1 - Haute	La Destrousse	Merlançon de l'Étoile	15 septembre	Observation tech...	En attente	SMBVH (Thomas), observation terrain	
Érosion mur soutènement centre-ville Auriol	Érosion / Atterris...	1 - Haute	Auriol	Huveaune	10 août	E-mail	En attente	Joseph SILVESTRO, dir adjoint ST	
Conseil actions pour rétrocession berge - P...	Urbanisme / cha...	1 - Haute	Roquevaire	Huveaune	14 octobre	E-mail	En attente	Anne-Marie Cézard (urba Roquevaire)	
Végétation enrochement RG cité Gardanne	Végétation	1 - Haute	Marseille	Huveaune	26 octobre	E-mail	En attente	Delphine Lambert (Marseille)	
Enrochement Grand Pré	Urbanisme / cha...	1 - Haute	La Destrousse	Grand Pré	7 août	E-mail	En attente	Michel LAN, maire Destrousse	
Ruissellement Vallon de Julie	Urbanisme / cha...	1 - Haute	Cuges-les-Pins	Autre	20 novembre	Formulaire web	En attente	Thibault Pellegrin, 0629353244, thibault.pellegrini@hotmail.fr	
Campement sous pont Lily Pastré	Autre	1 - Haute	Marseille	Huveaune	Il y a 6 jours	E-mail	En attente	PM Maseille, Brigadier chef principal Jaoul	
Renard mort sur berge	Autre	1 - Haute	Auriol	Huveaune	Il y a 5 jours	E-mail	En attente	SMBVH	Cadavre de renard c de l'Avé lors d'une t Contact JM Fau OFE Relayé aux ST d'Aur enterrement à dista
Érosion berge - Vitali	Érosion / Atterris...	2 - Moyenne	Saint-Zacharie	Huveaune	2 juillet	Courrier	En attente	Groupement de riverains pour les 4 abattages à propos réunion en m	Relancer JM Aymar Courriers pour les 4 abattages à propos réunion en m

### ^ Formalisation des signalements ^



Berge effondrée dans l'Huveaune

ensemble sensibiliser agir préserver bassin versant améliorer Huveaune



# Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations





# Carte de localisation des projets GEMAPI sur le bassin versant de l'Huveaune, portés par le biais de convention, en cours ou à venir – liste non exhaustive

18. Projet d'optimisation hydraulique des Aygalades et de l'Huveaune - PAPI

17. Travaux d'aménagement du ruisseau de la Bédoule à Septèmes - portés par Métropole AMP - PAPI



16. Renaturation du Jarret dans le cadre du projet de renouvellement urbain La Rose - Frais-Vallon

15. Tronçon Pugette / Mer - partenariat Métropole AMP



14. Projet d'aménagement hydraulique de l'Huveaune entre le pont de l'échangeur Florian et le Pont-de-Vivaux - PAPI

13. Réduction de la vulnérabilité, restauration de l'Huveaune et sa valorisation dans le secteur Heckel à Marseille - CDR et PAPI



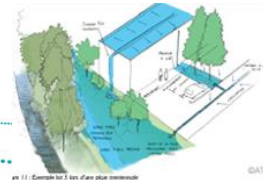
11. Traitement des points de débordements à Aubagne - La Penne-sur-Huveaune - CDR et PAPI

12. Restauration de l'Huveaune au niveau du secteur de Saint-Menet avec valorisation de la biodiversité (phase étude) - portée par la Métropole AMP - CDR

10. Aménagement, restauration et valorisation de l'Huveaune à Aubagne centre - CDR



9. Restauration du Fauge-Maire et mise en œuvre du schéma global de gestion des eaux sur la zone de Camp de Sarlier - CDR



1. Etude de préservation des sources de l'Huveaune - portée par la CAPV - CDR

2. Valorisation des berges à Saint-Zacharie

3. Parc de la confluence à Auriol - CDR

4. Renaturation de l'Huveaune en centre-ville d'Auriol










5. Projet d'aménagement hydraulique du sous-bassin versant du Merlançon - PAPI

6. Aménagement des berges de l'Huveaune, en lien avec le programme d'entretien par le SMBVH - CDR



7. Projet d'aménagement hydraulique du secteur de Pont-de-l'Etoile à Roquevaire - PAPI

8. Protection des enjeux vulnérables de Cuges-les-Pins face au risque inondation (volet ruissellement) - PAPI

-  Projet finalisé (stade suivi)
-  Projet en cours (stade étude/travaux)
-  Projet à venir (stade réflexion/programmation)
-  Etude hydraulique à large échelle
-  Projet porté par d'autres maîtres d'ouvrage
-  CDR Projet inscrit au Contrat de Rivière Huveaune
-  PAPI Projet inscrit au Programme d'Actions de Prévention des inondations Huveaune et Aygalades

# Réduction de la vulnérabilité, renaturation des berges de l'Huveaune et création du parc de la Confluence à Auriol

Les aménagements du parc de la Confluence à Auriol ont été réalisés afin :

- de **diminuer** la **vulnérabilité** aux inondations des riverains du secteur concerné en optimisant la zone d'épandage de crues située dans l'emprise du projet,
- de **restaurer** et **valoriser** les berges et redonner au cours d'eau sa fonctionnalité écologique,
- d'aménager un **espace de promenade** « verte », de **cheminements doux** et de détente au bord de l'Huveaune par la réalisation d'un parc et d'un cheminement « modes doux » reliant la RD45A aux berges de l'Huveaune et au parc puis au centre-ville d'Auriol.

Les travaux ont été réalisés par le SMBVH en 2019 et 2020, en **partenariat avec la ville d'Auriol**.

L'entretien de la zone est actuellement réalisé par la Compagnie des Forestiers, dans le cadre de la **garantie de reprise** des végétaux, comprise dans le marché de réalisation des travaux, jusqu'en 2021.

**Un suivi-évaluation** du projet est mis en place sur les volets morphologique, biologique, végétation et sociologique depuis 2018 et pour 6 ans.

Suite **aux crues survenues en novembre et décembre 2019** et à un fort stockage sédimentaire (1200m<sup>3</sup>), le profil morphologique de l'Huveaune à l'amont du site a évolué. Ces épisodes ainsi que la sécheresse de la période estivale ont entraîné des **désordres sur site**, et impliquent un **suivi** et des **interventions** au fil de l'eau.

## Bilan 2020

- **Finalisation** des **travaux**, notamment plantation des végétaux (campagne supplémentaire suite aux crues et période estivale).
- **Entretien** des végétaux par la Compagnie des Forestiers et assistance du maître d'œuvre.
- Travail avec la mairie d'Auriol sur **l'entretien** futur de la zone.
- Poursuite du **suivi-évaluation** de l'impact des travaux, notamment sur le volet morphologie, suite aux crues.
- « Encadrement » d'un chantier AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) sur site.
- Poursuite de la **concertation avec les riverains**, avec lesquels les relations sont parfois conflictuelles.
- Gestion d'un **contentieux** (référé tribunal administratif).
- **Valorisation** du projet auprès de différentes instances : RRGMA, ASTEE, AUDAT, etc.
- Finalisation de la **vidéo** de présentation des aménagements : <https://youtu.be/amf8DvDzX-w>

## Perspectives 2021

- Dernière campagne de **plantations**.
- Poursuite du **suivi** de la **garantie** de reprise des végétaux.
- Poursuite du **suivi-évaluation** et présentation des premiers résultats.
- Conception et installation de **panneaux** de sensibilisation sur le site.
- Poursuite de la **concertation** avec les riverains.
- Elaboration de la **convention** d'entretien du site.



## Calendrier de réalisation

Etudes : 2016-2018

Travaux : 2018-2019

Suivi-évaluation : 2018-2024

## Bilan financier - chiffres clefs

Travaux : 800 000€ HT : Part GEMAPI financée à 80% + aide du CD13  
700 ml de cours d'eau renaturés  
Enjeux hors d'eau jusqu'à une Q10

# Réduction de la vulnérabilité, renaturation des berges de l'Huveaune et création du parc de la Confluence à Auriol



Rive droite avant travaux



Rive droite 2 mois après travaux



23 novembre 2019

- Crues du 23 novembre et du 20 décembre 2019
- > Crues proches de Q10
- > Pas de débordement
- > Pas de dégradation des berges



Été 2020



Site avant travaux



Site avant travaux (vue vers amont)



Été 2020



2 mois après travaux (vue vers amont)



21 avril 2020



Automne 2019

- > Stockage de sédiments sur la zone amont et modification de la morphologie du lit (1200m<sup>3</sup>)
- > Changement du tracé du lit mineur



Mai 2020

# Restauration morphologique du Fauge-Maire et mise en œuvre du schéma global de gestion des eaux sur la zone d'activité de Camp de Sarlier à Aubagne

Dans le cadre du PUP, la Métropole AMP pilote la mise en œuvre d'une opération d'aménagement à vocation d'activités sur la zone de Camp de Sarlier à Aubagne, représentant une surface totale d'une quinzaine d'hectares environ. Celle-ci est traversée par le **Fauge-Maire**, affluent de l'Huveaune. A ce titre, le SMBVH et la Métropole mènent un projet d'ensemble afin de permettre :

- la **renaturation** et la **restauration** du **cours d'eau**, sa valorisation en tant qu'élément du paysage de la zone d'activités,
- une gestion **des eaux de pluie à ciel ouvert** pour collecter le volume « trentennal » des espaces publics et la surverse au-delà du décennal des espaces privés,
- la mutualisation de la gestion des eaux de pluie par des **noues paysagères** situées le long du Fauge-Maire et constituant une frange naturelle en cohérence avec le développement d'une ripisylve de qualité.

Suite au schéma global élaboré en 2019 par le bureau d'études ATM, le SMBVH pilote actuellement un marché :

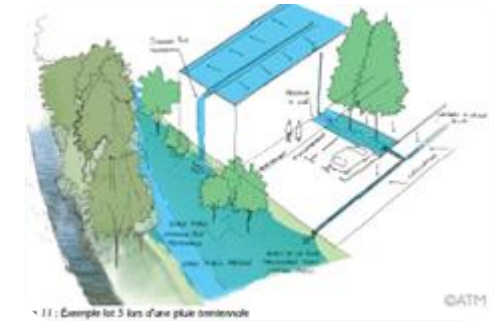
- de **maitrise d'œuvre** conception-réalisation sur le volet eau de l'aménagement de la zone d'activité (volet cours d'eau et pluvial),
- **d'assistance à maitrise d'ouvrage** pour l'accompagnement technique de la MOE des espaces publics et de chacun des opérateurs des lots privés pour la conception de leur projet sur le volet eau.

## Bilan 2020

- **Poursuite** de la **concertation** avec la Métropole AMP, la ville d'Aubagne, les aménageurs privés et parties prenantes pour la définition des modalités de mise en œuvre de ce projet ambitieux.
- **Finalisation** de l'étude de faisabilité.
- Rédaction de **l'annexe technique** au PUP sur le volet eau.
- Participation aux comités techniques de la Métropole AMP.
- Définition et lancement d'un **marché de maitrise d'œuvre** et d'AMO.
- Organisation du volet administratif (convention complémentaire) avec la Métropole AMP.
- Définition du **schéma de gestion global** de l'eau sur la zone.
- **Assistance aux opérateurs** des lots privés pour la formalisation du volet eau de leur permis de construire (2 accompagnements).

## Perspectives 2021

- Conception du **volet eau du projet** et accompagnement de la MOE des espaces publics pour des aménagements cohérents.
- **Assistance à l'ensemble des opérateurs** privés pour la conception d'aménagements permettant la mise en œuvre d'un volet eau ambitieux.
- Poursuite de la **concertation**.
- Poursuite de l'organisation du volet **administratif** pour la réalisation des travaux.



## Calendrier de réalisation

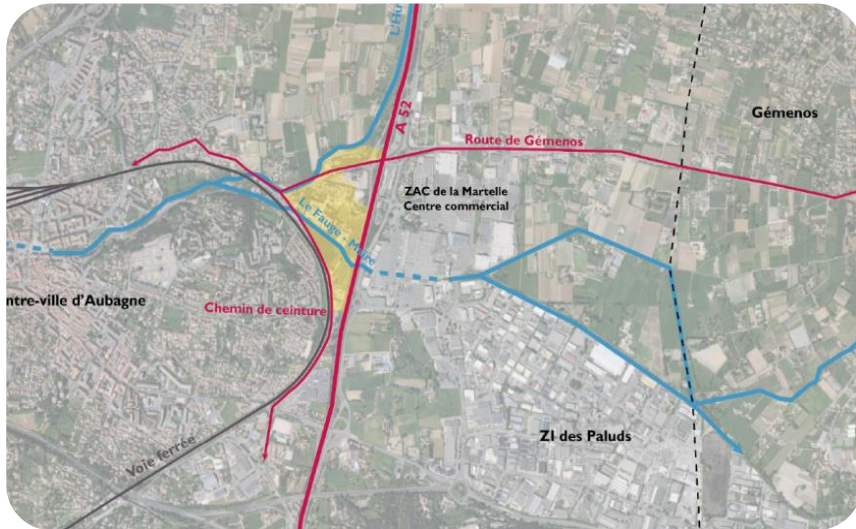
Phase études : 2020-2021

Phase travaux : 2021-2022

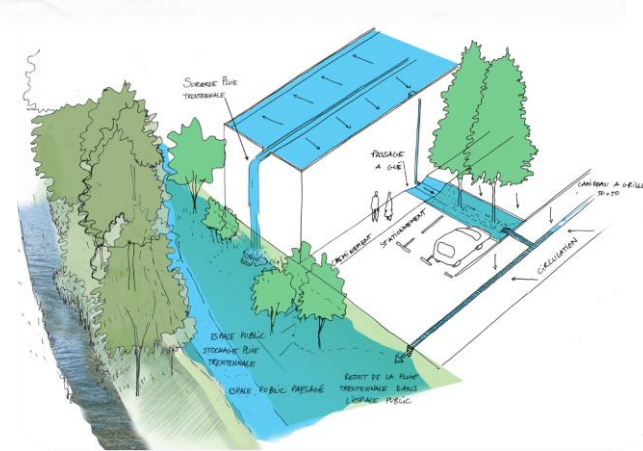
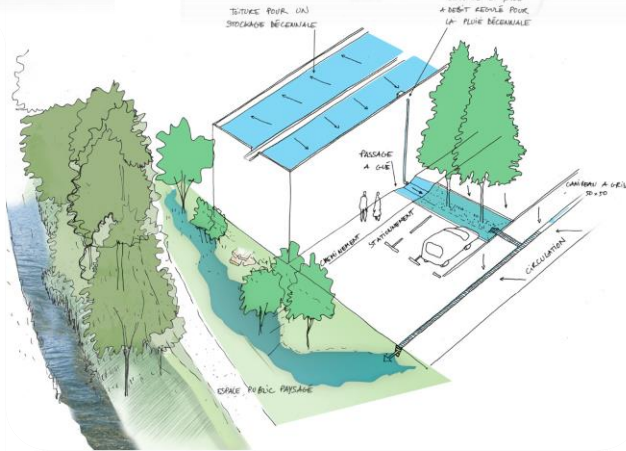
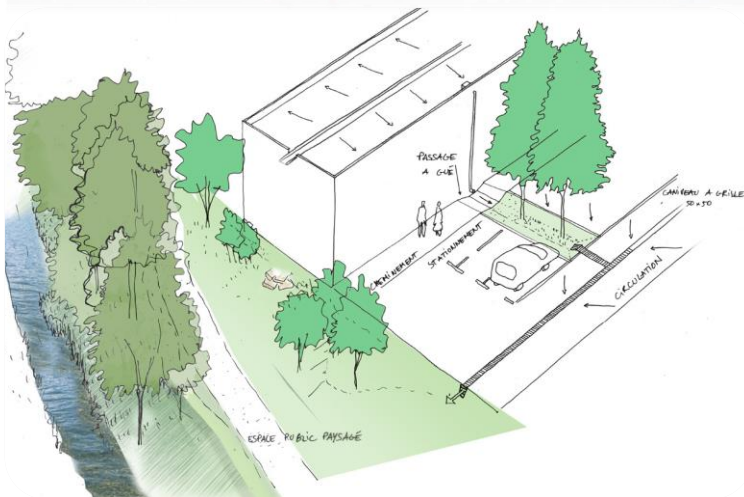
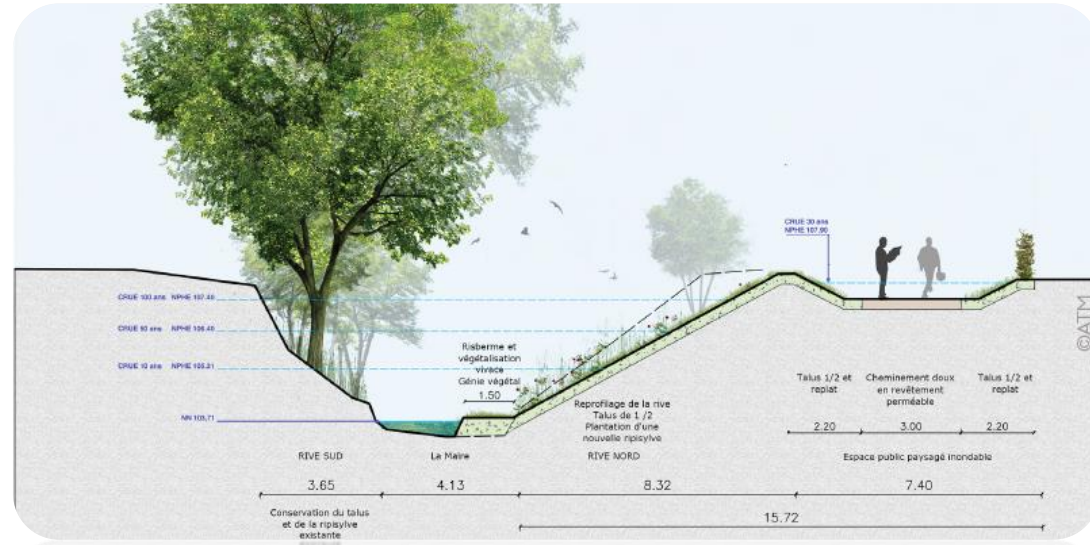
## Bilan financier - chiffres clefs

400 ml de cours d'eau concernés  
Coûts estimés études : 200 000€  
Coûts estimés travaux : 700 000€  
à 80% de subventions

# Restauration morphologique du Fauge-Maire et mise en œuvre du schéma global de gestion des eaux sur la zone d'activité de Camp de Sarlier à Aubagne



Carte de localisation de la zone d'aménagement (ci-dessus) et coupe projet sur l'un des tronçons (à droite)



Exemple d'aménagement pour la gestion des eaux pluviales en lien avec le système noues-cours d'eau par temps sec (à gauche), dans le cadre d'une pluie décennale et d'une gestion des eaux par l'espace privé (milieux), d'une pluie trentennale et d'une gestion des eaux par l'espace public (droite)

# Réduction de la vulnérabilité, restauration de l'Huveaune et sa valorisation dans le secteur Heckel à Marseille

Ce projet d'aménagement situé dans le quartier de la Pomme à Marseille (13011) concerne la **réhabilitation de près d'un kilomètre linéaire d'Huveaune** et l'aménagement du site situé à proximité de ses berges, afin d'apporter des réponses aux nombreuses problématiques présentes sur site (écologiques, hydrauliques, sociales, etc.). 3 objectifs sont ainsi poursuivis :

- la réduction du **risque inondation** par l'amélioration du fonctionnement et de la capacité hydraulique de l'Huveaune et la sécurisation de bâtiments et berges fragilisés,
- la **restauration écologique** des berges et du lit de l'Huveaune ainsi que des espaces connexes, par la renaturation de la ripisylve et de la zone humide sur le secteur, ainsi que le rétablissement de la continuité écologique,
- l'**amélioration** du **cadre de vie** par la valorisation de la qualité paysagère du site et la réalisation d'une voie de mobilité douce le long de l'Huveaune et des aménagements associés.

Ce projet est conduit en partenariat avec la **Métropole et la Ville de Marseille** notamment sur les volets mobilités douces et foncier.

Il bénéficiera de subventionnements intéressants, pouvant aller jusqu'à **80%** en fonction des ambitions mises en œuvre.

## Bilan 2020

- Pilotage de l'étude de **maitrise d'œuvre conception** pour la définition de 2 scénarii d'aménagement.
- Réalisation d'**études complémentaires** : pollution des sols et des sédiments, amiante et géotechnique.
- Rencontre des **services fonciers** de la Métropole.
- Rencontre des **Jardins ouvriers Coder**.
- Rencontre de **SNCF Réseau**.
- Participation à la démarche de développement de l'**utilité sociale** du projet pilotée par l'Agence de l'eau RMC.



Le secteur du seuil avant travaux (gauche) et illustration après travaux (droite)

## Perspectives 2021

- Finalisation des **2 scénarii et présentation** en COPIL et COTECH pour choix du scénario d'aménagement.
- **Finalisation** du volet foncier.
- Dépôt du **dossier réglementaire** en préfecture pour obtention de l'arrêté préfectoral de réalisation des travaux.
- Définition des **aménagements** en phase projet et articulation avec la voie verte Huveaune.



## Calendrier de réalisation

Etudes de conception : 2018-21

Travaux : 2021-2023

## Bilan financier - chiffres clefs

Actuellement 297 habitants et 218 emplois touchés par une Q100

Cout estimatif GEMAPI entre 2,7 et 3,8M€

Réf.  
CDR : BD43  
PAPI : 6.2

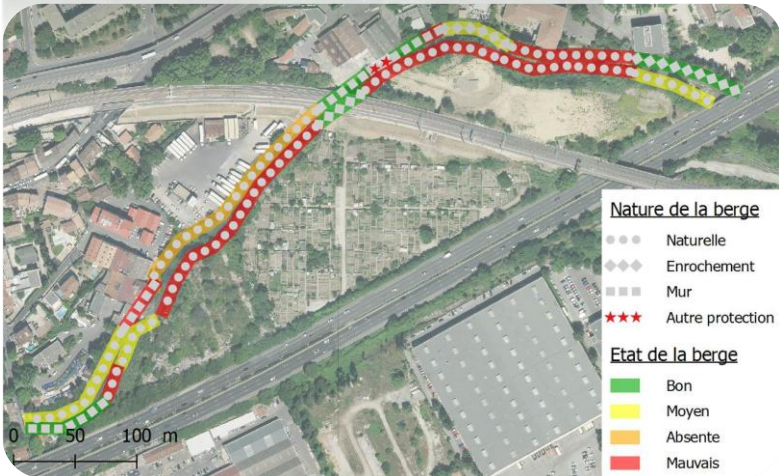
Améliorer le bassin versant  
réservoir  
Huveaune

# Réduction de la vulnérabilité, restauration de l'Huveaune et sa valorisation dans le secteur Heckel à Marseille

## > Extrait du diagnostic et propositions d'aménagements - volet écologique



- > Des berges **dégradées** et **anthropisées**
- > Une **ripisylve** peu **développée** et beaucoup d'espèces **indésirables**
- > Rupture de la **continuité écologique** (seuil)



### Aménagements envisagés :

- > **Restauration** des berges de l'Huveaune selon 2 scénarios :
  - Configuration actuelle : renaturation **RD uniquement**
  - **Décalage** en RG : renaturation des 2 berges
- > Reconstitution d'une **ripisylve** adaptée
- > Valorisation **paysagère**
- > Suppression du **seuil**

Outre les projets d'aménagement GEMAPI précédemment présentés, certains secteurs sont pressentis pour faire l'objet de travaux d'aménagements pour la valorisation du cadre de vie, la prévention des inondations et la restauration des cours d'eau, voici les projets ayant une "porte d'entrée inondation" :



**Protection des enjeux vulnérables de Cuges-Les-Pins face au risque inondation par ruissellement** : Etudier les solutions envisageables pour une réduction de l'aléa (travaux de gestion du ruissellement pour période de retour < 30 ans, prenant en compte les embûts). – En 2021 : AMO pour étude hydraulique et intégration des coûts.

**Projet d'aménagement hydraulique du secteur pont de l'étoile à Roquevaire** : Ce secteur étant l'un des premiers points de débordement de l'Huveaune, causant des inondations au niveau d'enjeux bâtis dès la décennale, il convient d'étudier le fonctionnement hydraulique globale de cette zone et les opportunités d'amélioration (recalibrage et expansion, impact des seuils présents). En 2021 : études de phase AVP.

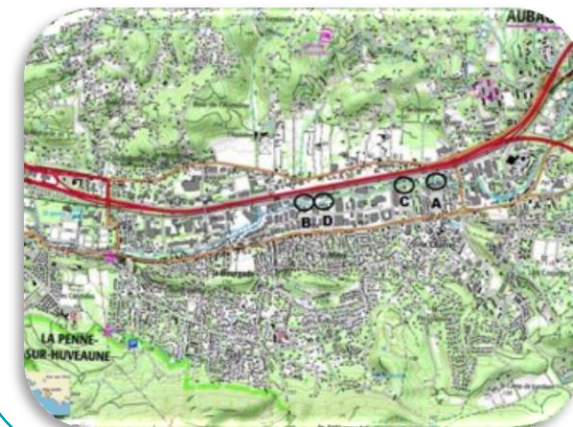


**Projet d'aménagement hydraulique de l'Huveaune entre le pont de l'échangeur Florian et le Pont de Vivaux** : Le projet consiste en un recalibrage du lit de l'Huveaune et en l'utilisation des espaces non construits de part et d'autre du cours d'eau afin de faire transiter une crue trentennale sur le secteur. En 2021 : reprise des études existantes et de l'analyse foncière sur ces secteurs, suivie de la réalisation d'une étude hydraulique pour les phases conception, AVP



**Projet d'optimisation hydraulique des Aygalades, de l'Huveaune et du Merlançon** : La présente action vise à une étude hydraulique globale du Merlançon, du Grand Pré, des Aygalades et de l'Huveaune afin d'en identifier les potentialités de recalibrage et d'expansion des crues. En 2021 : réalisation des études hydrauliques.

**Point de débordement Aubagne** : Le projet concerne la réalisation de travaux d'élargissement du lit de l'Huveaune au droit de 4 secteurs, situés en rive droite entre le pont Manouchian et la couverture de l'Huveaune à La Penne-sur-Huveaune, afin d'en d'augmenter la capacité hydraulique jusqu'à une crue décennale. Ceci sera réalisé en jouant sur des reprofilages de berges, tout en prenant soin de ne pas élargir la zone correspondant au lit d'étiage et si possible, en génie végétal. En 2021 : étude de maîtrise d'œuvre conception





Outre les projets d'aménagement GEMAPI précédemment présentés, certains secteurs sont pressentis pour faire l'objet de travaux d'aménagement pour la valorisation du cadre de vie, la prévention des inondations et la restauration des cours d'eau, voici les projets ayant une "porte d'entrée milieux"

**Préservation des sources de l'Huveaune :** Participation à la définition des aménagements et à la communication à mettre en œuvre pour la protection des sources de l'Huveaune face à la forte fréquentation du site. **En 2021 :** participation à l'étude portée par la CAPV – Pour mémoire



**Valorisation du Jarret à La Rose (Marseille) :** Projet de restauration du Jarret dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain dans le secteur la Rose/ Frais-Vallon porté par la Métropole AMP - **En 2021 :** étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre conception.



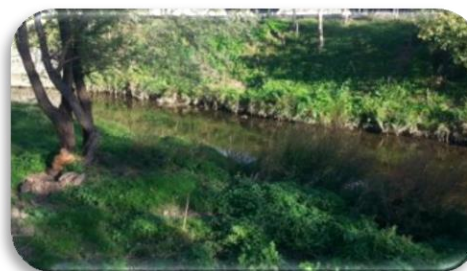
**Tronçon Pugette / Mer :** Participation aux études visant au retour de l'Huveaune dans son cours topographique en partenariat avec la Métropole AMP - étude de faisabilité finalisée début 2021, portée par la DEAP Métropole AMP. **En 2021 :** définition des suites à donner.



**Valorisation des berges à Saint-Zacharie :** La commune acquiert progressivement du foncier en bord l'Huveaune au niveau du centre-ville et vers l'amont et souhaite valoriser les berges – **En 2021 :** accompagnement de la commune sur son projet.



**Renaturation de l'Huveaune au centre-ville d'Aubagne :** projet d'aménagement de l'Huveaune entre la sortie de sa couverture, au niveau de l'Espace des libertés et le quartier de la Tourtelle, par la valorisation et la sécurisation des berges du cours d'eau, visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations, la revalorisation de la biodiversité et du paysage, tout en rendant les berges du fleuve plus accessibles aux modes de déplacements actifs. **En 2021 :** Etude d'AVP détaillée et maîtrise d'œuvre sur le tronçon amont.



**Valorisation de l'Huveaune au centre-ville d'Auriol :** projet de renaturation et de valorisation de l'Huveaune au niveau du cuvelage, en lien avec la réduction du risque inondation. **En 2021 :** étude de faisabilité.





# Amélioration de la qualité des eaux et plan déchets



Le réseau de suivi à mettre en place sur 2021-2023, fait **suite au tout premier réseau de suivi de la qualité des eaux** et des sédiments sur l'Huveaune et ses affluents. Celui-ci avait été mis en œuvre entre 2015 et 2018, dans le cadre de la première phase de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune.

La mise en œuvre d'un réseau de suivi de la qualité des eaux permet de répondre aux **objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et aux enjeux locaux**, notamment la préservation des eaux de baignade de Marseille et la protection des ressources en eau.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, séparé en 2 lots.

## Lot 1 :

- analyse des eaux : 4 campagnes par an, une par saison,
- analyse des sédiments : une campagne annuelle sur certaines stations,
- analyses par temps de pluie : a minima une campagne en 2021-2022,
- couverture des principaux cours d'eau,
- proximité avec activités potentiellement impactantes.

## Lot 2 :

- analyses biologiques : 1 campagne par an sur 9 stations,
- rédaction d'un rapport d'interprétation annuel et d'une synthèse pédagogique,
- bancarisation des données auprès de l'Agence de l'eau.

## Bilan 2020

- Rédaction d'une **synthèse des données sur 3 ans à destination du grand public**.
- Définition du **protocole de suivi sur les années 2021 et 2023 en partenariat avec l'Agence de l'eau et rédaction d'un cahier des charges**.
- Lancement de la procédure de marché public pour le choix des prestataires.



## Perspectives 2021

Lancement des marchés du lot 1 (janvier 2021) et lot 2 (mai 2021).

Réalisation de la première année de suivi :

- 4 campagnes physico-chimiques,
- 1 campagne biologique,
- rédaction du rapport annuel d'interprétation,
- transmission des données pour bancarisation.

**Livrable : rapport annuel d'interprétation et synthèse pédagogique**

**Calendrier de réalisation**  
2021-2023

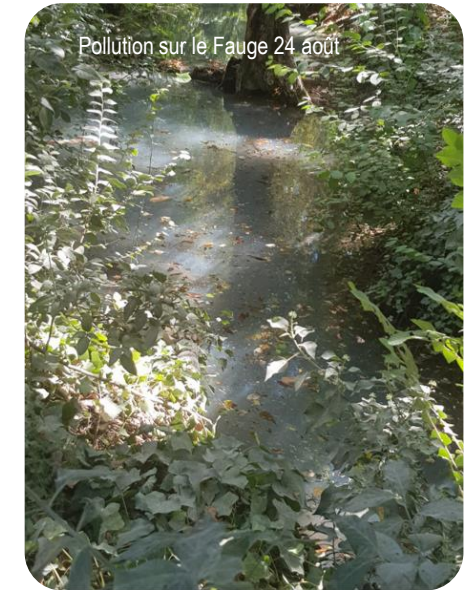
## Bilan financier - chiffres clés

12 stations suivies  
170 000€ TTC sur 2 ans – financés à 80% (Agence de l'eau et Région)

## Le suivi du volet qualité par le SMBVH : opérations et pollutions

Outre le réseau de suivi et le plan déchets, le SMBVH effectue le suivi d'un certain nombre **d'opérations** ayant un lien avec la qualité des eaux :

- il suit les opérations visant à **l'amélioration de la qualité des eaux portées dans le Contrat de Rivière** par d'autres maîtres d'ouvrage : volet assainissement, agriculture, eaux souterraines, etc.
- il centralise les informations et assure le suivi des **pollutions accidentelles** et déversement dans le cours d'eau. Un outil spécifique de signalement a été mis en place sur le site internet du SMBVH. Après signalement, le Syndicat informe les parties prenantes (services de l'Etat, OFB, commune, Métropole, Police Municipale, etc.) et suit l'évolution de la pollution et les mesures mises en place,
- il centralise les informations et assure un suivi des secteurs faisant l'objet de **dépôts sauvages de déchets** (cf. **Également Plan déchets Huveaune**).



# Plan de réduction des déchets apportés aux cours d'eau du bassin versant

Réf.  
CDR : obj 6

La présence de **macro-déchets** sur les berges et dans le lit des cours d'eau du bassin versant constitue un facteur important **d'altération** de la qualité des eaux, des milieux et du cadre de vie. Par temps de **pluie**, ces déchets peuvent constituer ou participer à la formation **d'embâcles** et avoir un impact aggravant en cas **d'inondations**. De plus, les déchets du bassin versant rejoignent le **littoral** marseillais avec les conséquences que l'on connaît sur le court terme et le long terme. Même si la gestion des déchets **n'entre pas dans le champ des compétences** du Syndicat, le SMBVH est confronté au quotidien à cette problématique et à la complexité de sa gestion. Il a ainsi fait évoluer au fil des années **sa politique à ce sujet**.

**Marché de ramassage des déchets** volumineux, constituant un risque d'embâcles, et petits déchets (volet esthétique et qualité).  
80 000 € par an.

**Arrêt du marché de ramassage systématique**, considérant qu'il ne constitue pas une solution pérenne sans réduction à la source et sans concertation.  
Sensibilisation des usagers et riverains sur les responsabilités de chacun.

**Elaboration d'une stratégie macro-déchets** à l'échelle du bassin versant avec l'assistance d'un organisme spécialisé : élaboration d'un état des lieux sur la problématique et du plan d'actions.  
Mise en place d'un outil de signalement et de suivi des macro-déchets.  
10 actions dans la stratégie.

**Mise en place d'une action ciblée et curative de terrain** dans le cadre d'un nettoyage sur certains secteurs spécifiques visibles du cours d'eau.  
40 000 € euros par an.  
30 m<sup>3</sup> de déchets ramassés en 2020.  
Réponse à l'appel à projet zéro déchet plastique de la Région.  
80% de subventions sur 50 000€ TTC.

2007

2016

2018

2020



2012

2017

2019

2021

**Réflexion sur le volet macro-déchets dans le cadre de la définition du Contrat de Rivière** et de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education et Formation pour apporter une vision globale sur la problématique.

**Coordination et première mise en œuvre de l'opération Huveaune Propre** à l'échelle du bassin versant :  
chaque année, organisation d'une semaine de ramassage sur l'Huveaune et ses affluents visant à la sensibilisation des scolaires et du grand public sur la question des déchets.  
En 2017 : 1000 participants ; 2020 : opération reportée du fait du contexte sanitaire.

**Intégration du plan déchets à la phase 2 de Contrat de Rivière – Opération HP 2019 :**

- 30km de cours d'eau
- 2800 volontaires (62 structures)
- 76 m<sup>3</sup> de déchets extraits.

**Poursuite du plan déchet :** sensibilisation, Huveaune propre, ramassage, réponse à l'appel à projets Région.

Après quatre premières éditions réussies, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune renouvelle son engagement dans l'opération « **Huveaune Propre** ». Cette opération proposée simultanément sur l'ensemble du bassin versant de l'Huveaune, de l'amont vers l'aval, fédère avec succès les acteurs qui veulent s'impliquer pour une meilleure qualité des milieux naturels et un meilleur cadre de vie. **La mobilisation est croissante chaque année :**

- 500 participants en 2016
- 1000 en 2017
- 1500 en 2018
- 2800 pour 2019

L'opération «Huveaune Propre» a pour objectif, au-delà de la propreté immédiate et ponctuelle, d'exprimer une **volonté collective de respect de l'environnement** et de valorisation de ses atouts en avançant vers un changement durable de **pratiques réduisant à la source le rejet de macro-déchets**. Pour rappel, dès qu'il pleut, tout déchet abandonné, sur le bassin versant, hors d'un circuit de collecte classique (dans le caniveau, dans la nature, etc.) **rejoint l'Huveaune** et est emporté vers l'aval jusqu'à la **mer Méditerranée**.

Dans le cadre du Contrat de Rivière et en réponse à l'enjeu d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, le Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune soutient la mise en œuvre **d'interventions citoyennes**. L'opération «**Huveaune Propre**» fait partie de ces actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une **réflexion globale**, celle de la définition d'une stratégie de **gestion des macro-déchets** sur le territoire de l'Huveaune.

### Bilan 2020

- L'opération « Huveaune Propre 2020 » a été **annulée du fait de la crise sanitaire...** Plus de 2000 personnes étaient toutefois inscrites et le matériel d'ores et déjà mobilisés.
- **Connaissance accrue de la problématique et alimentation du plan d'actions déchets pour une réduction à la source.**

### Calendrier de réalisation

Événement reporté ultérieurement

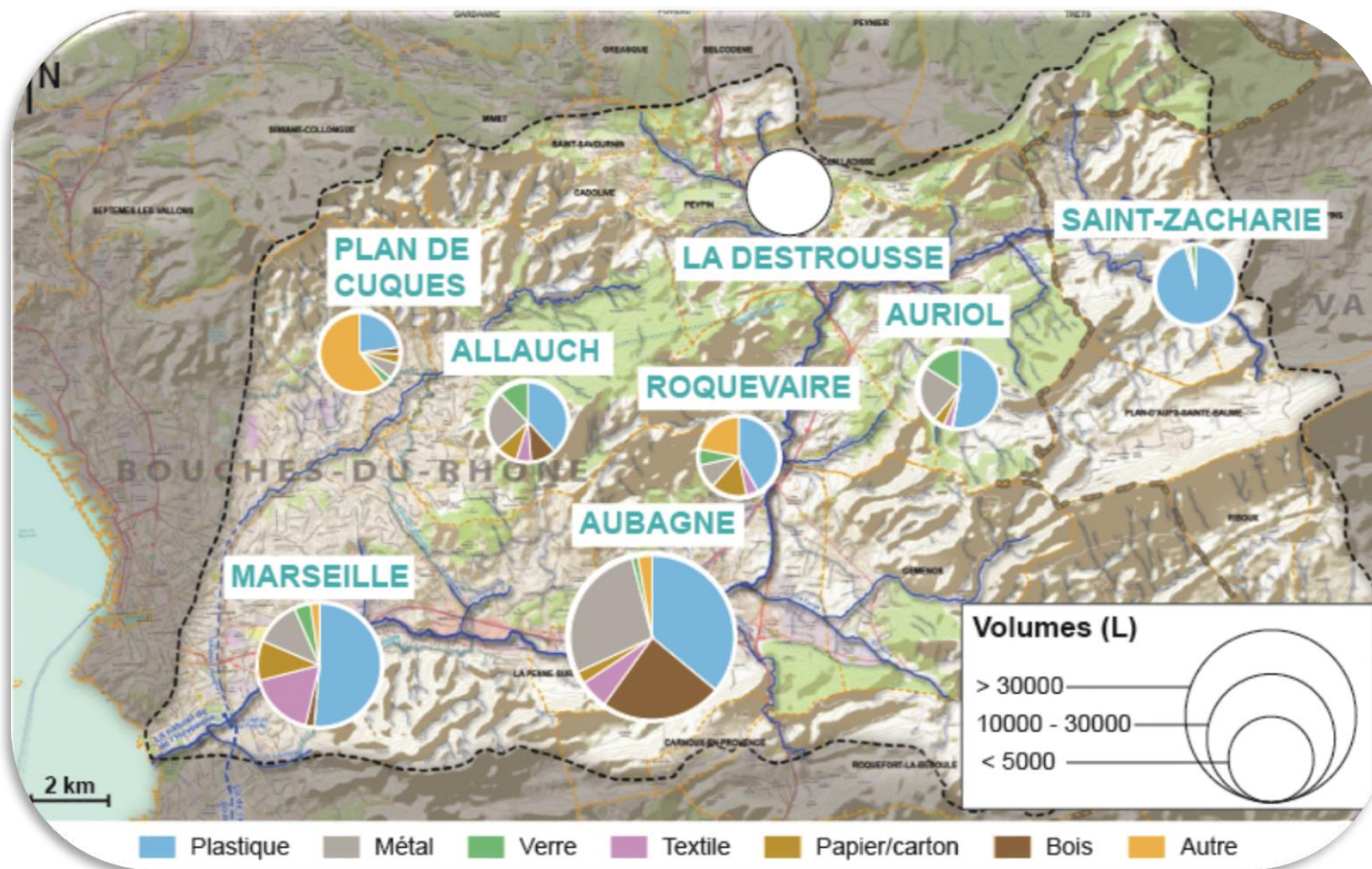
### Perspectives 2021

- Organisation d'un événement Huveaune Propre au **début de l'été** avec les établissements scolaires et lien avec les actions pédagogiques ISEF et le plan déchet.
- **Renforcement** de la **sensibilisation**,
- **Diversification** des acteurs mobilisés,
- Accompagnement au dispositif « **Adopt'1 Spot** » pour des nettoyages réguliers toute l'année,
- Poursuite du **partenariat avec la Région Sud** (charte zéro déchets, appel à projets).

### Bilan financier - chiffres clés

Opération « Huveaune Propre 2019 » :

- 30 km de cours d'eau (8 communes),
- 2800 volontaires,
- 62 structures volontaires composées d'associations, écoles primaires, collèges, lycées, universités, collectivités, vies des quartier, entreprises et gestionnaires d'espaces naturels,
- 76 m<sup>3</sup> de déchets extraits des berges et du lit.



Ces données issues du ramassage 2019 permettent de donner une idée du type de déchets retrouvés dans nos cours d'eau et de leurs proportions. Ces données permettent d'élaborer des plans de gestion adaptés aux différentes cibles.

# Huveaune propre : illustration en images

## 4<sup>e</sup> Opération HUVEAUNE PROPRE



Du samedi 5 octobre 2019 au samedi 12 octobre 2019  
 Plus de 2000 volontaires mobilisés (associations, établissements d'enseignement, entreprises, collectivités, etc.)



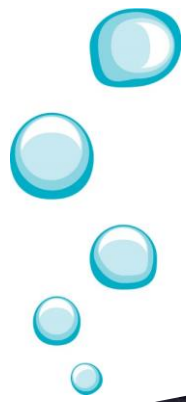
Autre que les collèges des Châteaux, Louis Michel et François Villon et les écoles primaires Saint-Marc et Pierre-Marceline (Mazamet), le CLS4, Marcoré, le collège Nathalie Sarraute (Mazamet) et les écoles primaires André Bayet, Péri Vert et Bousquet (Mazamet), le collège Louis-Aragon, le centre de loisirs d'été de la commune de Mazamet, le collège primaire Joseph-Marcel et Lescour (Mazamet), les associations sportives et culturelles de Plan-de-Corcos (Ferrals), Ferrals, Ferrals, Aude-Midi, Rugby Club de Canton Vert, Maison des Jeunes et de la Culture, Louis-Claude, le Centre Technique des Pêcheurs de Ferrals, Ferrals, le collège Charles-Javalat, l'école primaire de La Dentonnière, l'école primaire Paul-Cézanne et le collège des seize Fontaines (Canton Vert).

Infos / Renseignements : [www.sylvicat-huveaune.fr](http://www.sylvicat-huveaune.fr) / 04 42 62 85 13

[www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr) / [www.milieu.gouv.fr](http://www.milieu.gouv.fr) / [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)







# Ressource en eau



La **préservation de la ressource en eau** constitue un volet essentiel sur le bassin versant de l'Huveaune. Il s'agit de **gérer durablement** la ressource en eau en adéquation avec les **besoins du territoire** et en lien avec la fonctionnalité des **cours d'eau, tel que défini dans le Contrat de Rivière**

Le bassin versant de l'Huveaune est un territoire **sensible** à la **sécheresse**. Le débit des cours d'eau est fortement dépendant de l'**action anthropique** (prélèvements, surverses, alimentation en eau potable, rejets) et ceux-ci souffrent lors des périodes estivales de **fréquents assecs**. De **meilleures connaissances** des besoins en eau pour les usagers et le milieu, ainsi que des ressources mobilisables sont donc nécessaires.

Les **eaux souterraines locales sont actuellement peu sollicitées**, plus de 96% des besoins en eau provenant du système Durance-Verdon. Les **aquifères karstiques** du territoire constituent des ressources en eau importantes peu exploitées. La **diversification des ressources** utilisées est ainsi un réel enjeu sur le bassin versant.

Pour mémoire, sur le bassin versant de l'Huveaune, le SDAGE classe les masses d'eau « Massifs calcaires de Sainte Baume, de l'Agnis et du Mont Aurélien » (FRDG167) et « Calcaires du Bassin du Beausset et du massif des Calanques (FRDG168) » en tant que **masses d'eau stratégiques** pour l'alimentation en eau potable et ressources d'enjeu à préserver.

Le SDAGE indique également que **le bassin de l'Huveaune doit faire l'objet d'actions de préservation des équilibres quantitatifs** sur tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état.

Participation à la journée « eaux souterraines » à Gémenos



## Bilan 2020

Le SMBVH a poursuivi en 2020 sa contribution aux instances réunies et aux actions menées sur ce volet. A cet effet, il a participé :

- aux 4 réunions du **comité sécheresse** (Préfecture), afin de contribuer à la concertation précédant l'élaboration des arrêtés (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise),
- au travail visant à aboutir à un **classement particulier de certains cours d'eau** alimentant l'Huveaune naturellement toute l'année, pour encadrer leur usage en période d'étiage,
- à la **gestion d'assecs**,
- aux travaux de l'**AGORA** de la Région Sud (le SMBVH est membre de cette assemblée pour une gouvernance opérationnelle de la ressource et des aquifères), et est notamment intervenu pour un **retour d'expérience** lors de la Journée « eaux souterraines » à Gémenos en septembre,
- au suivi du **projet Karst'Huveaune** et aux autres études inscrites en phase 2 de Contrat de Rivière, en lien avec les directions concernées de la Métropole, la démarche du Parc.

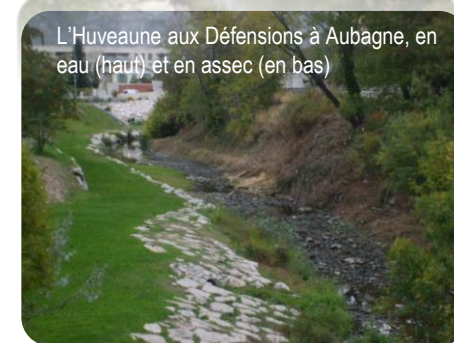
Le SMBVH a également développé sa vision transversale sur la gestion de la ressource en eau en lien avec la GEMAPI et la gestion par bassin versant.

## Perspectives 2021

Préparation de l'engagement du « **Diagnostic de l'état de la ressource en eau sur le bassin versant et orientations de gestion en vue de la réalisation d'un plan de gestion de la ressource en eau** », action inscrite au Contrat de Rivière en phase 2, et portée par le SMBVH en partenariat avec la Métropole AMP.



L'Huveaune aux Défensions à Aubagne, en eau (haut) et en assec (en bas)





Information, Sensibilisation, Education,  
Formation

REJOINS LES SUPER  
HEROÏNES DE L'HUVEAUNE !  
L'UBELKATEAM !





La **Stratégie ISEF**, construite en 2012 et en évolution constante, vise à identifier les actions d'Information, Sensibilisation, Education, Formation à mettre en œuvre afin **d'accompagner les objectifs techniques portés par le SMBVH** : mise en place de campagnes d'information et de communication, formation des professionnels et du grand public pour faire évoluer les pratiques, éducation des plus jeunes, etc. Des actions ISEF concrètes sont déjà portées par certains acteurs du territoire, **le rôle du SMBVH est de les coordonner**, les accompagner, les valoriser et les déployer.

Suite à la réalisation du bilan de première phase de Contrat de Rivière et de la stratégie, un nouveau fonctionnement a été mis en place. La concertation avec les partenaires associatifs et financiers de la stratégie ISEF ont mené à un retravail des axes stratégiques et des fiches actions. Des **outils pédagogiques** adaptés aux besoins du territoire et des publics cibles ont été réalisés :

- mallette numérique de ressources pédagogiques,
- carnet du jeune,
- outil global de présentation du bassin versant de l'Huveaune « fonctionnement et enjeux ».

## Perspectives 2021

- **Déploiement** des outils pédagogiques et du **fonctionnement** mis en place auprès du grand public et des élus.
- **Formation** des associations militantes.
- Relance des **fêtes de l'Huveaune**.
- Lien avec le volet ISEF du **PAPI** (acculturation des populations au risque inondation).
- Renforcement de la **participation citoyenne** dans les actions techniques du SMBVH et l'information des riverains.
- Renforcement des **moyens humains** consacrés à la stratégie ISEF.
- Lien avec les **actions métropolitaines** sur le sujet et au niveau du bassin de l'Arc : vers un échange de pratiques et une harmonisation.
- Réunion d'une **commission ISEF**.
- Relance d'une mission **d'AMO ISEF**.
- Lancement d'**appels à projets** Phase 2.

## Calendrier de réalisation

Mise en place : 2019-2020

Déploiement : 2020-2023

Le parcours pédagogique Huveaune vise en la co-construction d'une **offre pédagogique** aux acteurs scolaires et extra-scolaires basée sur la **formation** des enseignants et animateurs et l'intervention pour une valeur ajoutée **technique**. Il s'agit d'accompagner les acteurs de l'éducatif à parler de l'Huveaune et de ses enjeux avec les groupes qu'ils **encadrent**.

Il a été construit par le SMBVH via l'**animation du groupe de travail « jeunes »** (5 réunions par an et un contact très régulier avec l'Education Nationale et les associations partenaires).

Au vu de la situation sanitaire, des adaptations ont été nécessaires, avec le développement d'une proposition adaptée au regard des mesures particulières de **prévention sanitaires**.



## Bilan 2020

- Signature d'une **convention** de partenariat entre le SMBVH et **l'Education Nationale**.
- **Conventions** de partenariat entre le SMBVH et ses partenaires associatifs : Maison Régionale de l'Eau, CPIE de la côte provençale : l'atelier bleu, Colinéo.
- Année scolaire 2019-2020 : **29 groupes** accompagnés : 19 classes élémentaires, 7 classes collège, 1 classe lycée, 1 centre de loisirs, 1 équipe de médiation sociale (report au 2<sup>ème</sup> semestre 2020 du fait de la COVID-19).
- Deux sessions de **formation** avec les enseignants concernés.
- Année scolaire 2020-2021 : **52 groupes** (32 classes élémentaires, 16 classes collège/lycée, 1 centre de loisirs, 1 équipe de médiation sociale).
- Edition du **carnet du jeune** et mise en ligne d'une **mallette numérique**.



## Perspectives 2021

- Poursuite du **partenariat** avec **l'éducation nationale**.
- **Adaptation** de l'**accompagnement** en fonction du besoin de l'enseignant (démultiplier l'action en formant et autonomisant).
- Compléter la **mallette numérique** avec des outils pédagogiques manquants.
- Développement de l'offre pour **l'extra-scolaire**.
- **Déploiement des outils** pédagogiques auprès d'autres publics.



## Calendrier de réalisation

Mise en place : 2018-2019

Déploiement : 4 années scolaires de 2019-2023

## Bilan financier - chiffres clefs

6 conventions de partenariat : 111 480 €

# L'ISEF accompagne la mise en œuvre des missions GEMAPI





# Agir ensemble

pour le bassin versant de

# L'HUVEAUNE

Les sources de l'Huveaune, un environnement fragile, à préserver !



[www.syndicat-huveaune.fr](http://www.syndicat-huveaune.fr)

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

932 avenue de la Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 Aubagne - Tél : 04 42 62 85 13 - mail : [contact@syndicat-huveaune.fr](mailto:contact@syndicat-huveaune.fr)

© SBNVH